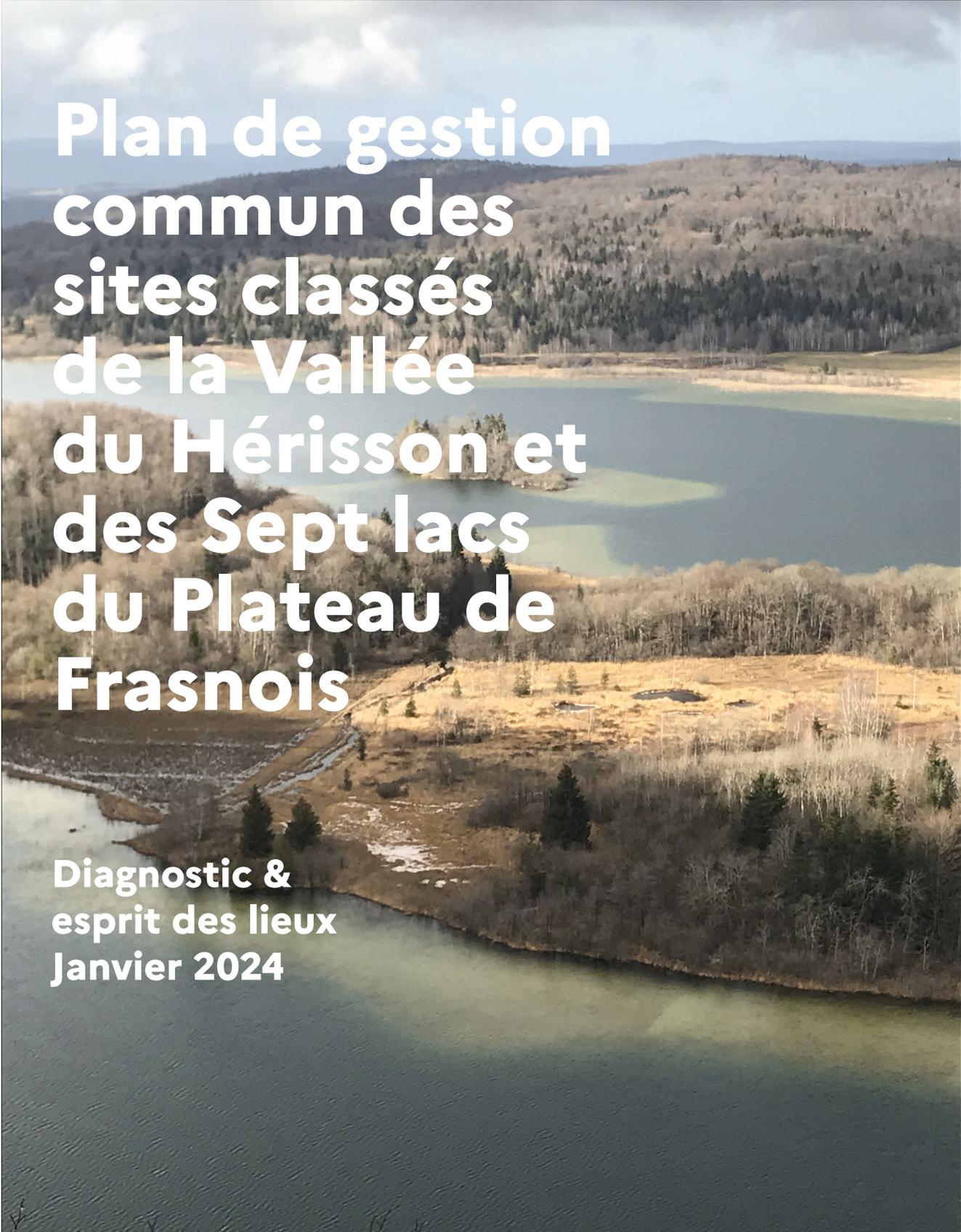




**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan de gestion commun des sites classés de la Vallée du Hérisson et des Sept lacs du Plateau de Frasnois

**Diagnostic &
esprit des lieux
Janvier 2024**

1.

La révision du plan de gestion des sites classés, un préalable vers l'Opération Grand Site

Cette mission vise en la révision du plan de gestion des sites classés de la « Vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnois ». Élaboré il y a un peu plus de 20 ans (en 2002), ce document a été le fil conducteur de plusieurs aménagements réalisés depuis. Ceci étant, il est apparu aux yeux de la DREAL que ce plan de gestion paraissait aujourd'hui dépassé. En effet, le territoire s'engage vers une Opération Grand Site (OGS), qui doit permettre un équilibre entre le maintien et la restauration de la qualité paysagère des sites et le développement du tourisme, tout en plaçant au cœur du projet la notion de développement durable. Or, l'actuel plan de gestion est basée sur une logique d'itinérance en voiture, qui implique d'aller vers des curiosités, sans pour autant donner à voir, à comprendre des éléments de lecture du territoire. Ce document ne paraît donc pas à jour, il n'aborde pas non plus des éléments importants pour l'avenir du territoire, comme le changement climatique, ou encore l'intégration des usages au site du site.

2.

Un travail réalisé en concertation avec les principaux acteurs de la gestion des sites classés

L'objectif d'un plan de gestion est de faciliter les instructions en site classé. Ce plan de gestion, qui ne fixe pas de règles absolues et n'est pas opposable en tant que tel, est un document pédagogique à l'attention des pétitionnaires, ressource lors de discussion entre l'inspection des sites, les collectivités, les gestionnaires et les porteurs de projet. **Afin de nourrir le débat dans le cadre de la révision de ce plan de gestion, un cadre de concertation a été proposé aux élus des 9 communes concernées par les sites classés, aux acteurs locaux pouvant avoir des interventions sur les sites classés** (fédérations de chasse et de pêche, parc Héria, Conservatoire d'Espace Naturel, ONF), **ainsi qu'aux partenaires institutionnels** (PNR du Haut-Jura, Communauté de Communes, UDAP).

Au cours de cette première étape de travail, deux ateliers ont été proposés.

Le premier, portant sur les paysages, perçus a permis d'exprimer des figures paysagères à valeur d'attachement et de souvenir : la nature, la quiétude, l'apaisement ; l'eau, la roche, la végétation ; les lacs et cascades ; le Canada français ; les belvédères et la vue. Cet atelier a également permis d'exprimer des inquiétudes liées à des évolutions paysagères, comme le changement climatique, la gestion des outils de sensibilisation du public et de la signalétique ou encore la pression de stationnement et de fréquentation des lieux.

Cette révision doit donc permettre de renouveler le discours du plan de gestion à l'aune des grands enjeux pour le territoire et ses paysages. Basée sur une évaluation du plan de gestion présentée en annexe de ce document, qui a montré également une difficulté d'appropriation du discours du plan de gestion (par méconnaissance des acteurs et élus locaux, ou parce que le plan de gestion est formellement difficile à saisir), ce premier livrable porte sur l'identification de l'esprit des lieux par l'expression d'un diagnostic paysagé resituant les deux sites dans le contexte de l'OGS. **L'objectif est d'identifier les composantes matérielles et immatérielles sur lesquelles l'expression des paysages se base et de se projeter vers des enjeux de gestion, base de l'expression du plan de gestion.**

Le second, portant sur les paysages vécus, a permis d'identifier deux principales activités façonnant les paysages (forêt et agriculture), soumises à des modifications de pratique et au changement climatique. Ces évolutions vont provoquer des modifications de paysage importantes sur lequel, le plan de gestion devra se positionner. Cet atelier a également permis d'identifier des usages en lien avec les paysages : la chasse, la pêche, des pratiques de découverte, des compétitions sportives. Enfin, cet atelier a permis d'identifier un fonctionnement des sites en lien avec la fréquentation touristique, cette pression pouvant générer des points noirs dans les paysages.

Enfin, un dernier cadre de concertation a été proposé à 18 enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école de Bonlieu.

Comme l'invite à le faire la Convention Européenne des Paysages, il s'est agi de confronter une analyse des paysages à une approche vécue des paysages. Ainsi les enfants mobilisés ont d'abord exprimé un fort attachement aux paysages, notamment par l'expression de pratique de paysage en lien avec des espaces naturels, des valeurs contemplatives ou encore de es compositions paysagères liées à des pratiques agricoles. Ce travail a permis d'identifier des motifs paysagers récurrents, procurant des émotions : l'eau, la nature, les falaises.

Sommaire

Préambule²

La révision du plan de gestion des sites classés, un préalable vers l'opération Grand Site 2

Un travail réalisé en concertation avec les principaux acteurs de la gestion des sites classés 2

Introduction : des sites classés pour leur caractère pittoresque⁴

1. Les sites classés des « Sept lacs du plateau de Frasnois » et de « La vallée du Hérisson » 4

2. Les conséquences du classement 4

3. Un emboîtement des périmètres de protection paysagère 4

4. Un périmètre de projet complémentaire, en lien avec les sites classés : l'opération Grand Site 4

Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager⁹

1. Un trait d'union entre Combe d'Ain et Troisième Plateau 10

2. Une force hydrique offrant des potentiels émotionnels 16

3. Une forêt soulignant les motifs géomorphologies et assurant une dramaturgie spatiale 21

4. Des implantations humaines au sein de grandes clairières agricoles 26

5. Un pays sources de légendes relatant un caractère miraculeux aux paysages 28

Une évolution du rapport au paysage, entre société rurale et velléité contemplative³⁵

1. Au néolithique et à l'Antiquité, une fréquentation du territoire liée à une pression démographique de la Combe d'Ain 37

2. Des premières installations humaines en lien avec des Monastères 38

3. Une société essentiellement rurale et liée à l'exploitation de la force motrice de l'eau 39

4. L'invention du tourisme : une nouvelle manière de faire paysage 40

De l'OGS vers les sites classés : mettre en exergue le sublime paysager⁴³

1. De la zone tampon à la zone cœur : des logiques progressives de perceptions paysagères à mettre en valeur 45

2. Une pollution nocturne concentrée en périphérie des sites 47

3. Une logique de découverte des sites classés essentiellement piétonne 48

Pour conclure, les enjeux structurants du plan de gestion⁵³

1. Les équilibres paysagers, à l'aune d'un nouveau changement climatique 54

2. L'accompagnement à la pérennisation des usages dans et en bordure d'un site classé 54

3. La scénographie des lieux 54

4. L'accueil des publics et la gestion de la fréquentation 55

Annexe : évaluation du précédent plan de gestion⁵⁶

Introduction : des sites classés pour leur caractère pittoresque

1. Les sites classés des « Sept lacs du plateau de Frasnois » et de « La vallée du Hérisson »

Classé au titre du critère pittoresque le 26/12/1998, sur les communes de Bonlieu, Chatelneuf, La-Chaux-du-Dombief, et Le Frasnois, le site classé du « Sept lacs du plateau de Frasnois » correspond à un ensemble de sept lacs inscrits sur le plateau de Champagnole en contrebas d'un puissant relief formant un barre de falaises. D'une surface de 1 627,53 Ha, le site est composé d'une typologie d'élément paysager principal, les lacs, et d'une typologie secondaire, représentée par le système lacustre, les tourbières et marais, la falaise.

Le site de « La vallée du Hérisson » a été classé au titre du critère pittoresque le 29/04/2002. D'une surface de 1 196,14 Ha, le site s'étend sur les communes de Bonlieu, La-Chaux-du-Dombief, Denezières, Doucier, Le Frasnois, Ménétrux-en-Joux, Saugeot et Saugeson. Il suit, de l'est à l'ouest, le cours du Hérisson démarrant du Saut-Girard, jusqu'aux portes de Doucier. Il comprend ainsi l'ensemble de cascades du Hérisson, ainsi que le val amont. Le périmètre repose sur les falaises nord et sud délimitant le val. La typologie d'élément paysager principal est les cascades, la typologie secondaire, les lacs, les falaises, la vallée et son cours d'eau.

Ces deux périmètres de site classés sont contigu, la jonction se faisant à l'est de la RD75. Si chacun des sites propose des spécificités propres, ces sites composent un même système paysager. Ainsi, le Hérisson, composante essentielle de « La vallée du Hérisson » prend sa source dans le lac de Bonlieu, l'un des « Septs lacs du plateau de Frasnois ». Par ailleurs, la pression liée à la fréquentation touristique, si elle reste sensiblement différente entre les deux sites, reste un sujet majeur dans l'évolution de ces paysages. Ainsi, le plan de gestion doit garantir une approche commune entre les deux sites, par l'expression d'un esprit des lieux partagé, tout en permettant une gestion des spécificités paysagères de chaque site.

2. Les conséquences du classement

« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation préalable. » (art. L.341-10 du Code de l'Environnement)

En site classé, une réglementation forte s'applique. Elle vise en une protection des paysages. Cette réglementation s'applique différemment en fonction de la typologie de modification :

- des activités sont d'abord non réglementées en site classé : la gestion courante et les pratiques agricoles (entretien des haies, voiries, etc.), ainsi que les usages et les activités diverses (sport de pleine nature, chasse, cueillette, etc.).
- des projets ne sont pas autorisés en site classé : la création de camping, ou de nouveaux réseaux aériens, la publicité.
- les autres projets sont soumis à autorisation préalable. Selon leur nature et leur impact paysager, les procédures administratives varient. Au titre du Code de l'Urbanisme, une autorisation préfectorale pour les travaux soumis à déclaration préalable (façades, menuiseries, petites extensions, mobilier urbain, etc.) est nécessaire, une autorisation ministérielle pour les permis (construire, aménager, démolir) est requise. Pour les projets non soumis au Code de l'Urbanisme, une autorisation préfectorale est requise pour les clôtures, les canalisations, etc. Pour les aménagements forestiers, les coupes rases, les créations de chemins ou de voiries, de stationnements, les murs de soutènement, etc., une autorisation ministérielle sera requise.

Introduction : des sites classés pour leur caractère pittoresque

3. Un emboîtement des périmètres de protection paysagère

En complément de ces deux sites classés, d'autres périmètres de protection des paysages existent de manière contiguë aux sites classés. Il s'agit des hameaux de Chambly, de Val-Dessus et Val-Dessous, ainsi que de la silhouette urbaine ouest de Le Frasnois. Ces quatre sites inscrits, offrant une protection paysagère moins importante, correspondent à des périmètres de vigilance sur les principaux éléments bâtis jouxtant les sites classés.

Compte-tenu de leur proximité avec les sites classés, le plan de gestion offrira également une vision sur ces périmètres.

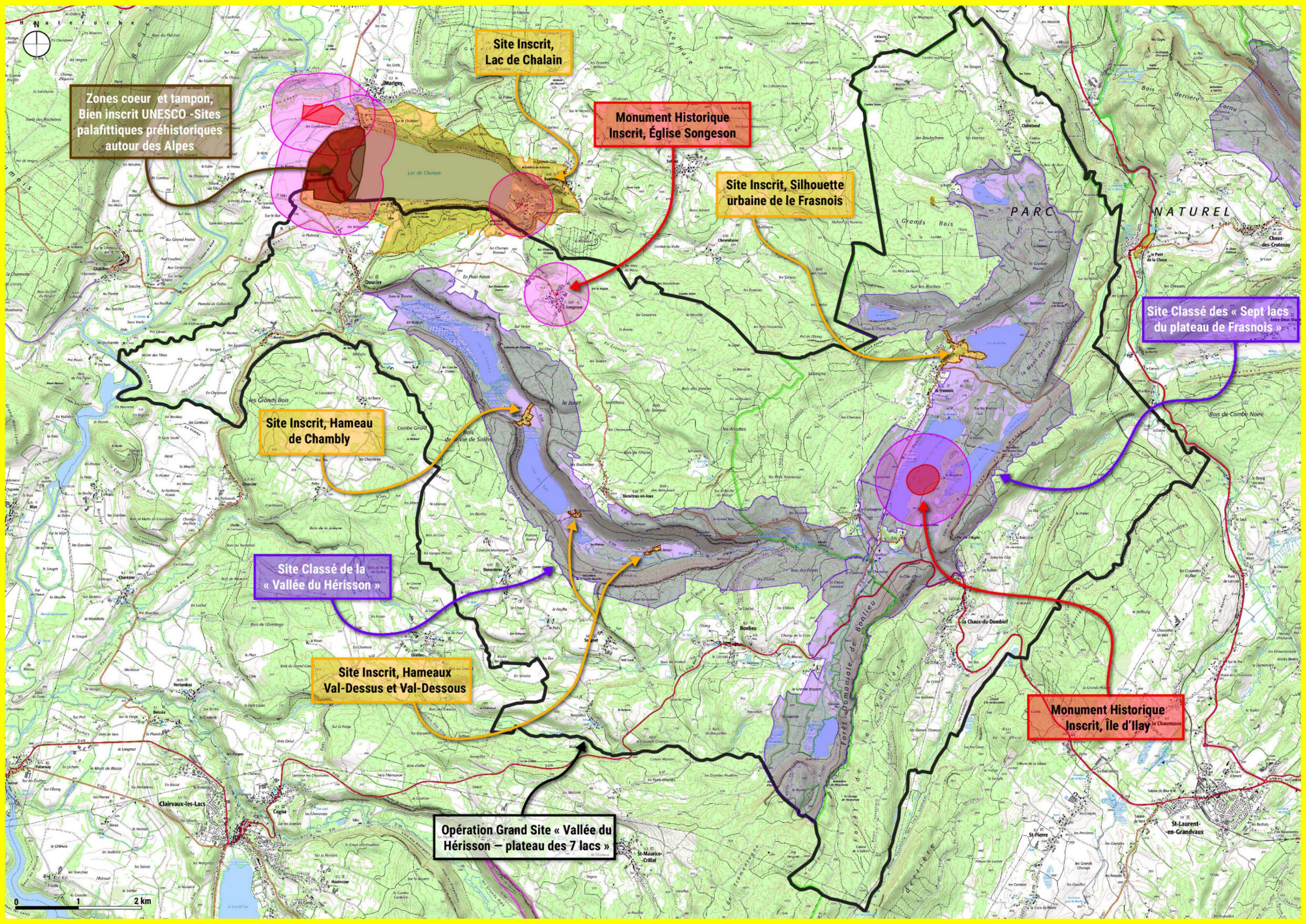
4. Un périmètre de projet complémentaire, en lien avec les sites classés : l'Opération Grand Site

Depuis 2017, les territoires des neuf communes concernées par les deux sites classés se sont engagés dans une OGS. Son portage est réalisé dans le cadre d'une Entente Intercommunale liant les Communautés de Communes, et dont la CC Terres d'Émeraude Communauté est la coordinatrice.

Cette démarche de projet de territoire vise à :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère des sites
- Organiser la fréquentation du site en cohérence avec l'esprit des lieux
- Promouvoir un développement durable pour le territoire

À la suite de la formulation d'une note argumentaire proposée par le territoire, ce projet doit faire émerger un plan d'actions à partir de l'expression des acteurs et élus locaux. Le plan de gestion apportera un diagnostic de paysage resitué dans ce contexte et constituera le socle de la réflexion du futur plan d'actions.



Zones coeur et tampon,
Bien inscrit UNESCO -Sites
palafittiques préhistoriques
autour des Alpes

Site Inscrit,
Lac de Chalain

Monument Historique
Inscrit, Église Songeson

Site Inscrit, Silhouette
urbaine de le Frasnais

Site Classé des « Sept lacs
du plateau de Frasnais »

Site Inscrit, Hameau
de Chambly

Site Classé de la
« Vallée du Hérisson »

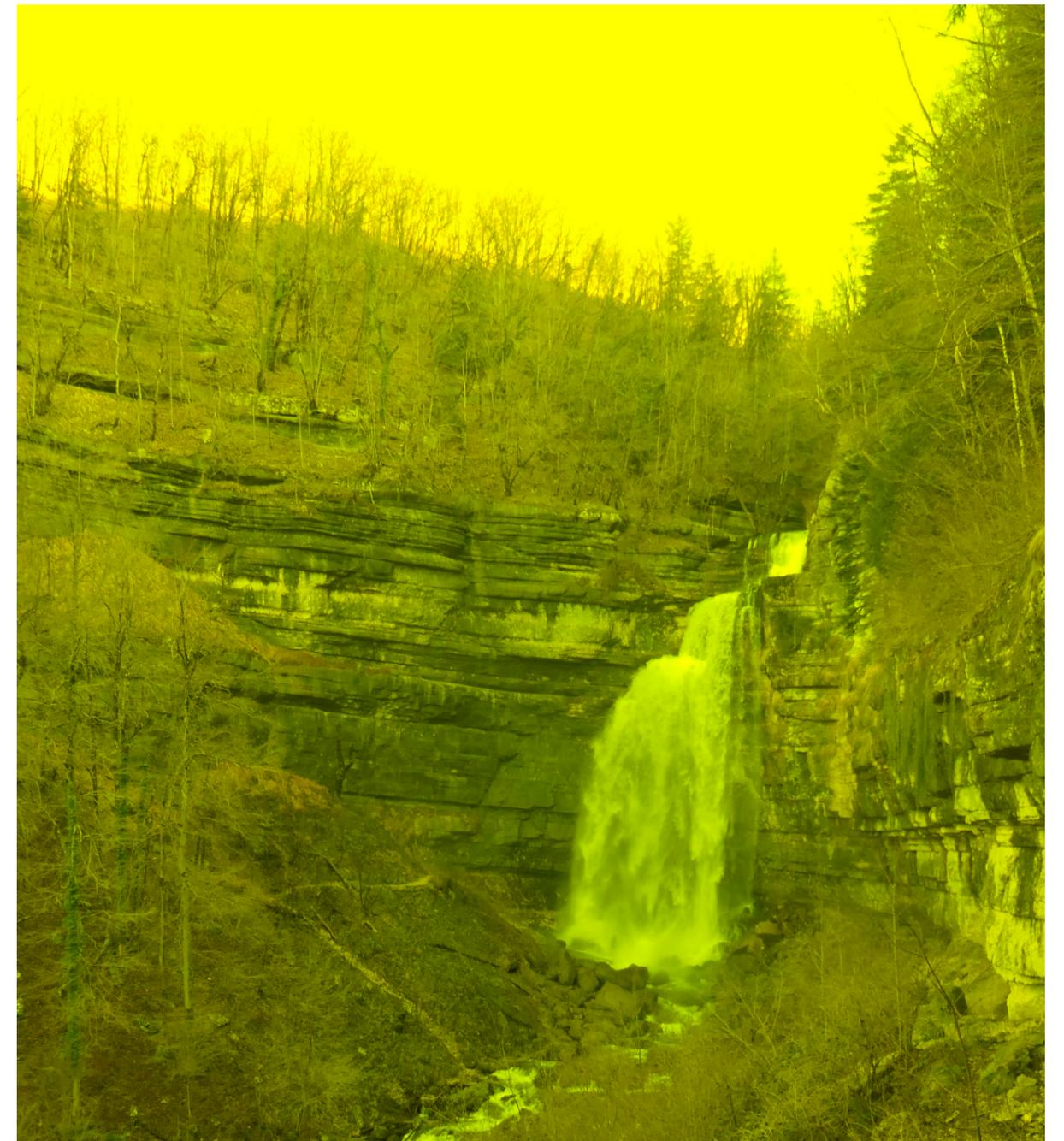
Site Inscrit, Hameaux
Val-Dessus et Val-Dessous

Opération Grand Site « Vallée du
Hérisson – plateau des 7 lacs »

Monument Historique
Inscrit, Île d'Ilay

PARC NATUREL





Un site naturel jurassien,
relevant de motifs
du sublime paysager



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

LES SITES CLASSÉS, DES SITES SUBLIMES ?

Cette première partie du diagnostic vise à caractériser un esprit des lieux spécifiques aux sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnois ». Cet esprit des lieux est à la croisée entre un espace physique et une capacité émotionnelle à ressentir cet espace.

« Les grands filtres perceptifs qui viennent d'être cités ont en commun d'avoir été forgés dès l'aube des Lumières, à un moment où la curiosité pour les montagnes et les rivages ne génère encore qu'exceptionnellement la volonté de partir à la découverte de ces espaces – de se confronter physiquement à eux. » *Face au spectacle de la nature*, Serge Briffaud in Histoire des émotions, *Des lumières à la fin du XIX^{ème} siècle*, Dir. Alain Corbin

À bien des égards, le sublime paysager n'implique pas nécessairement la notion de beau ou d'esthétique paysagère. **Cette notion renvoie à une capacité à transmettre des émotions, à être touché, à être happé par un espace, à des paysages.**

Or, les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnois » présentent une **diversité exceptionnelle de motifs géographiques et**

paysagers : sept lacs, sept cascades, une combe, une reculée, un plateau, etc. **Sur une surface peu importante, c'est en soit un condensé de l'image du Jura. Et c'est bien par cette diversité de motifs que les sites sont en capacité de nous transmettre des émotions.** Dès lors, pour comprendre ces émotions qui naissent de l'observation plurisensorielle des sites, il est nécessaire de comprendre que nos rapports sensibles aux espaces naturels sont le fruit d'une très lente construction issue du siècle des Lumières, rapport qui change dès lors que les artistes cherchent, dans leurs compositions, à représenter la nature, et de fait, à nous transmettre leurs ressentis, leurs émotions.

L'exposition *Paysage, fenêtre sur la nature* présenté en 2023 au Louvre Lens apporte, par un croisement inédit de représentation artistique et pictural de la nature, des clefs de compréhension de notre relation culturelle aux espaces naturels et aux paysages, au titre desquels les ornements de la nature (arbres/rochers, ciel/eau), la grande confrontation par une recherche d'un ailleurs, le rythme de la nature par les saisons, l'aposement d'un regard théâtral ou encore une projection mystique, spirituelle dans la nature. L'étude des sites classés nous montrent qu'ils répondent à l'ensemble de ces éléments, de définition d'un sublime paysager.



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

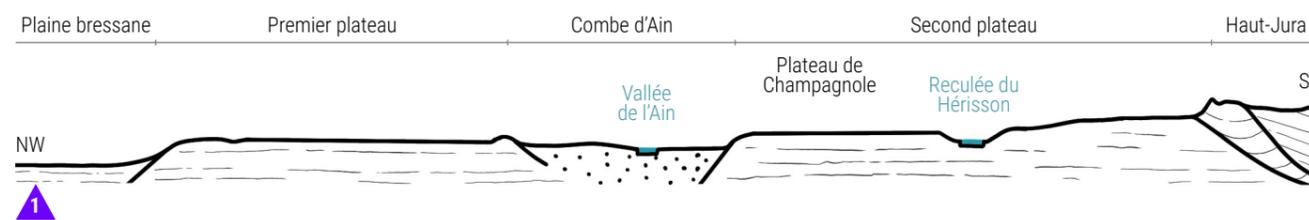
1.

Un trait d'union entre Combe d'Ain et Troisième plateau

Les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnois » s'inscrivent dans les grands ensembles géographiques jurassiens. Cette montagne est liée à un plissement géologique de vaste échelle correspondant à la poussée alpine. **Le Jura est ainsi constitué de plusieurs plateaux étagés, qui viennent s'échouer sur la plaine bressane**, correspondant à un fossé d'effondrement géologique.

Dans ce contexte géographique, **les périmètres des sites classés prennent place sur le second plateau ou plateau de Champagnole**, un plateau entrecoupé de la reculée du Hérisson et délimité à l'est par l'anticlinale de La-Chaud-du-Dombief. **Du nord-ouest au sud-est, les sites classés offrent une lecture paysagère du passage de la Combe d'Ain au troisième plateau.** Cela confère un positionnement stratégique aux cascades et au cours du Hérisson qui représente une **grande marche, un pas de géant** dans les paysages connectant ainsi la Combe d'Ain et la Chaîne du Haut-Jura.

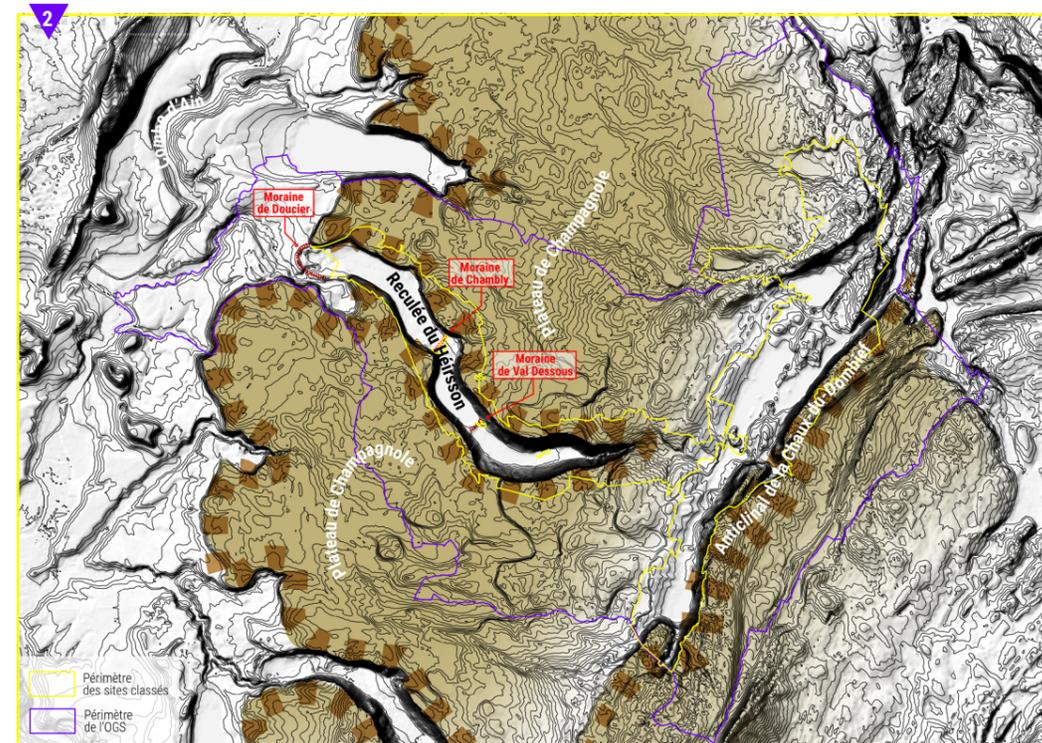
1 Coupe territoriale situant les sites dans les grands ensembles paysagers départementaux



Des éléments majeurs de composition géographique structurant les ambiances

La structuration du relief est un élément important dans l'édification des paysages des sites classés. **D'une part, ce relief cadre des vues et structure le regard.** D'autre part, ce relief offre des **motifs de falaise récurrents qui apportent un effet brutal, déchiré au paysage.**

Insérés entre la Combe d'Ain et le Haut-Jura, les sites classés s'inscrivent donc sur la plateau de Champagnole, qui est délimité à l'ouest par l'anticlinal de La-Chaux-du-Dombief, proposant un fort dénivelé de plus de 300m et à l'est par la Combe d'Ain, limite marquée par un



2 Cartographie des structures de relief

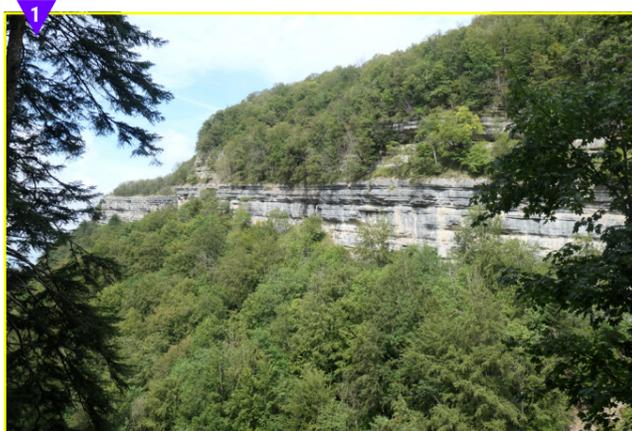
Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

puissant coteau d'un dénivelé de 100m environ. Cette structure tabulaire est découpée par plusieurs reculées, notamment celle du Hérisson dans laquelle prend place les cascades du Hérisson.

Ces éléments de composition majeure sont typiques du Jura. Ils sont complétés d'autres éléments, à une échelle plus fine. Il s'agit des moraines composant le relief du fond de vallée du Hérisson et permettant la formation de lac en amont. Si la moraine de Doucier est particulièrement identifiable, les moraines de Chambly et Val-Dessous sont très subtiles.

1 Des motifs de falaise évoquant la puissance du relief et apportant un aspect déchiré au paysage

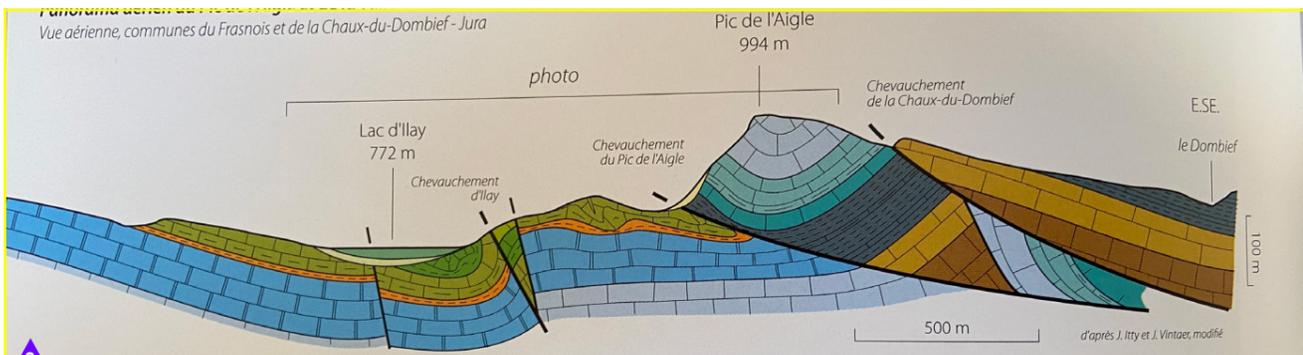


Une double origine géologique qui se complète pour former ce socle géographique

Deux événements géologiques majeurs sont à l'origine de ce socle géographique structurant pour les paysages des sites classés : le plissement jurassien lié à la poussée alpine et un phénomène de changement climatique générant une ère de déglaciation.

Entre - 11 à - 2 Millions d'année, la poussée alpine a permis le soulèvement et le plissement des terrains calcaires. Ce plissement, attesté à la lecture de la carte géologique au 25 000^{ème}, a permis la

2 Coupe géologique, Pic de l'Aigle (source : Montagnes du Jura Géologie et paysages Bichet Vincent, Campy Michel)



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

création des grandes structures tabulaires composant le massif jurassien. C'est via ce phénomène que se met en place la Haute-Chaine du Jura.

En bordure ouest des sites classés, un anticlinal s'est formé. Il s'agit d'un pli concave des couches géologiques liées à l'apparition d'une faille. Ce plissement a permis plusieurs chevauchements au niveau du d'Ilay, du Pic de l'Aigle et la Chaux-du-Dombief. Au pied de cet anticlinal, un synclinal s'est également formé. Il s'agit d'un plissement convexe, contreforme de l'anticlinal. Ce synclinal a permis la création d'une cuvette géomorphologique dans laquelle sont venus s'installés les lacs d'Ilay, des Grand et Petit Maclus, de Bonlieu et de Narlay.

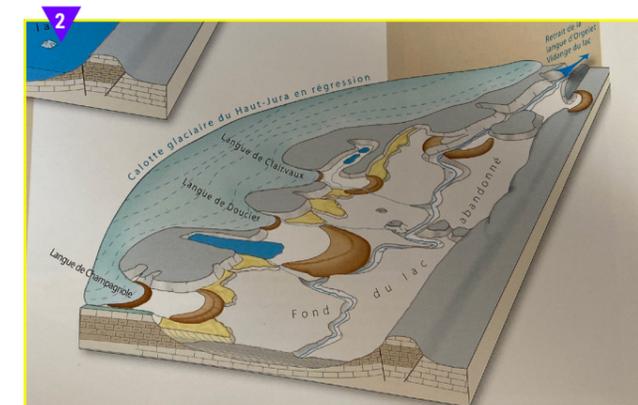
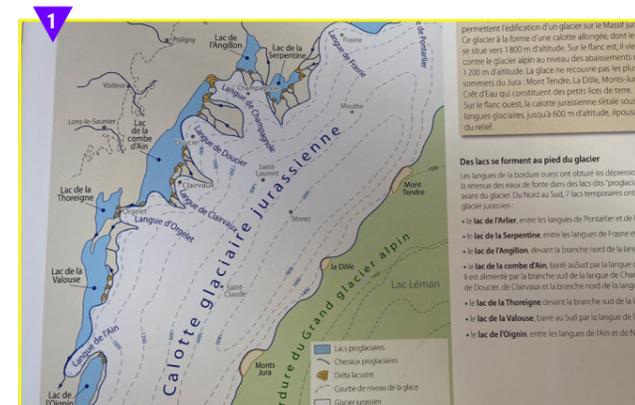
Entre - 1,8 Millions d'année à - 20 000 ans, un vaste glacier occupait le massif jurassien. La calotte glaciaire jurassienne recouvrait le second plateau et la Haute-Chaine Jurassienne. C'est à cette époque que ce forme des lacs situés dans la Combe d'Ain, alimentés par ce glacier. Plusieurs langues composaient alors les extrémités ouest de ces glaciers. Chacune de ces langues constituent les profils de reculée, notamment celle du Hérisson, par érosion.

À partir de - 15 000 ans, le phénomène de déglaciation planétaire entraîne la fonte de la calotte glaciaire jurassienne. Dans la reculée du Hérisson, le replis des fronts glaciaires créé les moraines, constituées par des débris d'érosion glaciaire. Les lacs du Val et de Chambly se mettent alors en place, alimentés par les eaux de fonte glaciaire et délimités par les moraines.

1 Langues et calotte glaciaire jurassienne (source : Montagnes du Jura Géologie et paysages Bichet Vincent, Campy Michel)

2 Déglaciation et dépôt de moraines (source : Montagnes du Jura Géologie et paysages Bichet Vincent, Campy Michel)

3 Extrait de la carte géologique au 25 000^{ème}



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

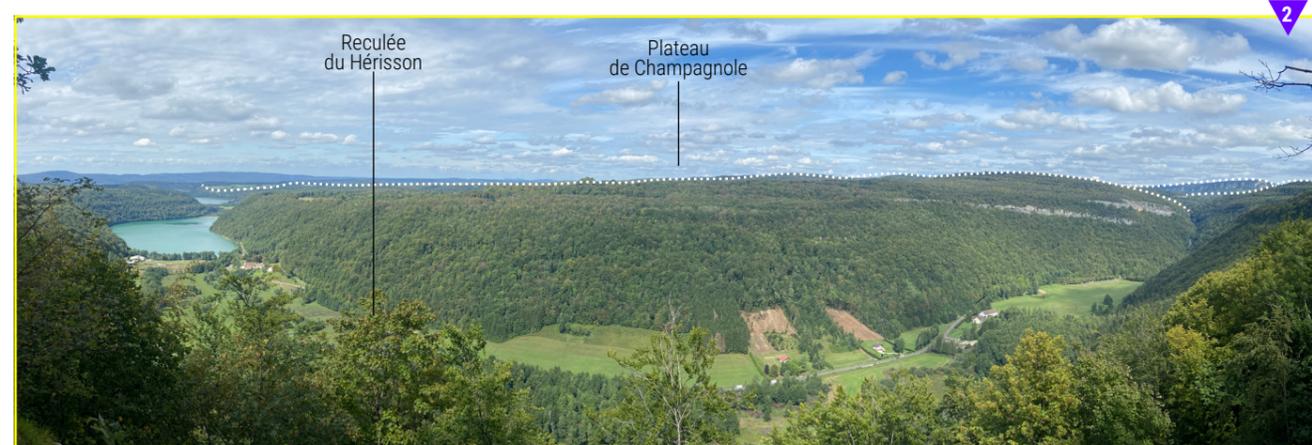
Des pratiques de paysage contemplatives liées à la structuration géomorphologique des paysages

Cette structuration géomorphologique offre de nombreuses possibilités de dominer le paysage et de prendre la vue. Ainsi, sur les lignes de rupture géographique (ligne de plus grande hauteur sur l'anticlinal de La-Chaux-du-Dombief ou encore sur les falaises de la reculée du Hérisson) sont localisés des belvédères qui offrent des panoramas grandioses, depuis lesquelles les principales lignes de composition géomorphologique sont lisibles.

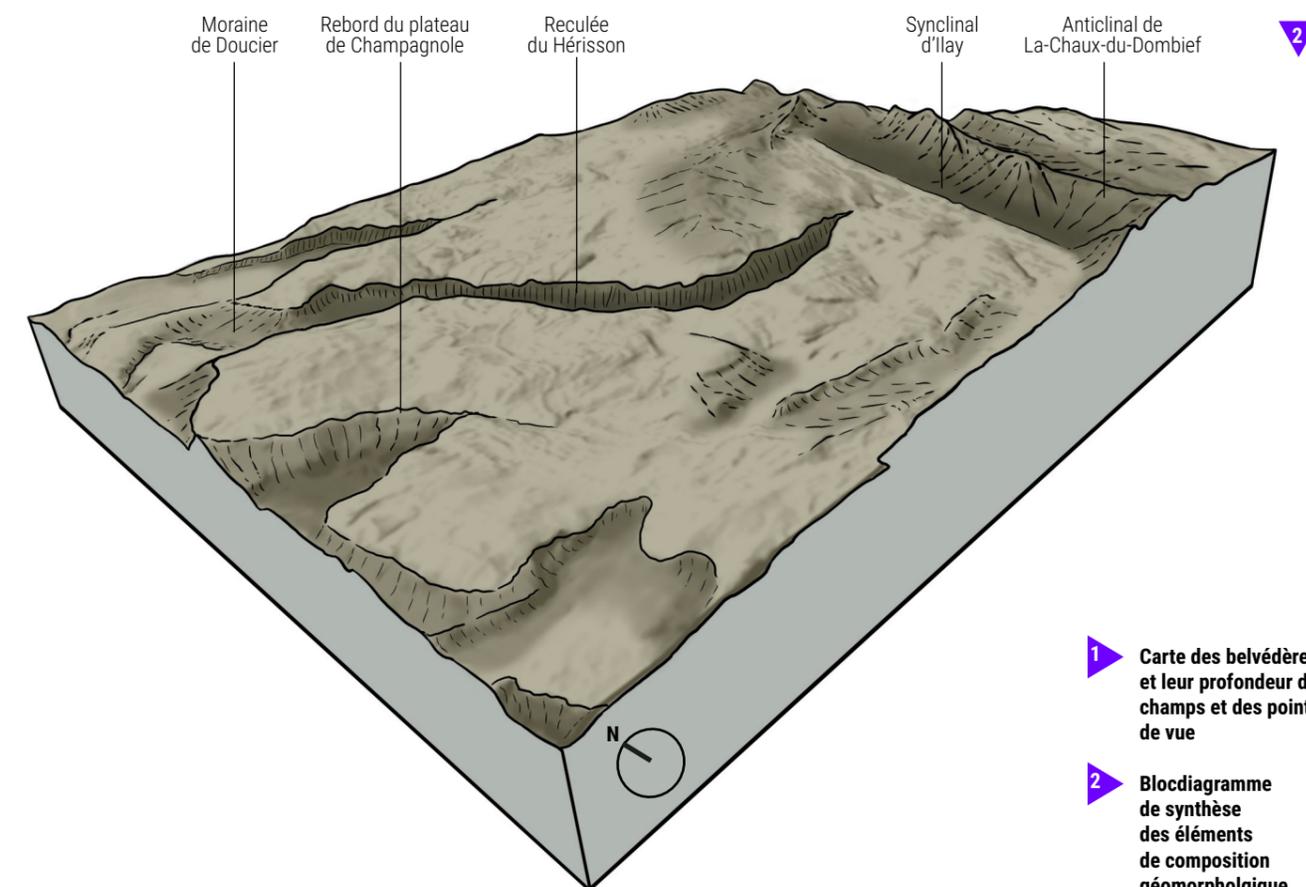
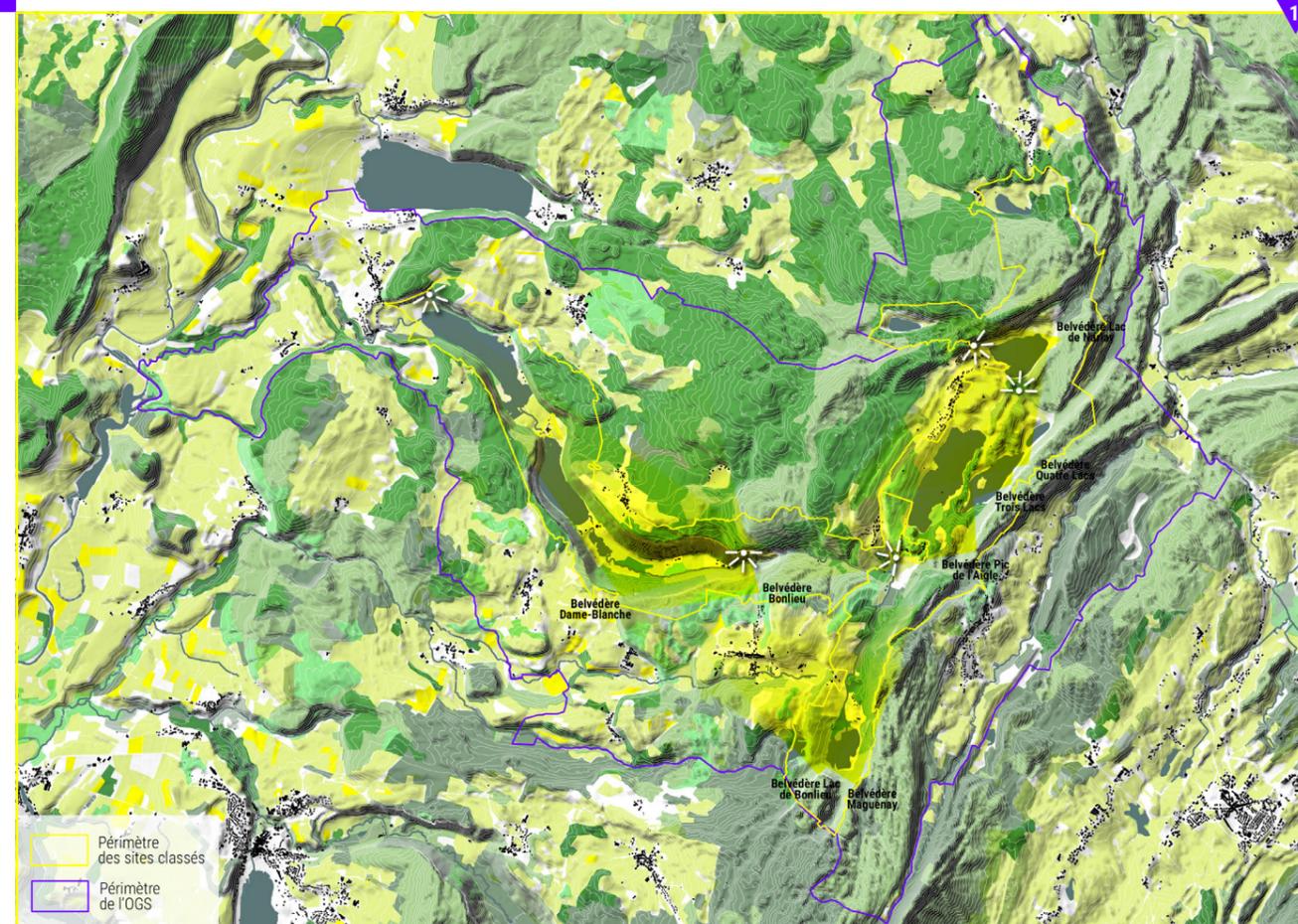
« L'ascension est portée par un désir de vision totale, panoramique, qui offrirait une maîtrise complète de l'espace, une compréhension sans reste de la structure du monde. » Face au spectacle de la nature, Serge Briffaud in Histoire des émotions, *Des lumières à la fin du XIX^{ème} siècle*, Dir. Alain Corbin

La lecture de paysage est une pratique recherchée sur les sites classés, pratique confirmée par les enfants de l'école de Bonlieu qui trouvent une émotion à être happé par les paysages. De nombreux sites sont aménagés pour cette pratique de paysage, qui se développe autour d'une recherche d'émotion et de maîtrise de l'espace. Deux régimes de vue sont disponibles. Les vastes panoramas correspondent aux belvédères tournées sur les sites permettant de les contempler. Des points de vue ont également été aménagés pour observer des éléments constitutifs des sites (lac de Narlay, cascade de l'Éventail), mais ils n'offrent pas la même profondeur de vue.

- 1 Lecture de paysage depuis le belvédère de Maguenay
- 2 Lecture de paysage depuis le belvédère de la Dame-Blanche
- 3 Lecture de paysage depuis le belvédère du Pic de l'Aigle



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager



- 1 Carte des belvédères et leur profondeur de champs et des points de vue
- 2 Blocdiagramme de synthèse des éléments de composition géomorphologique

Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

2. Une force hydrique offrant des potentiels émotionnels

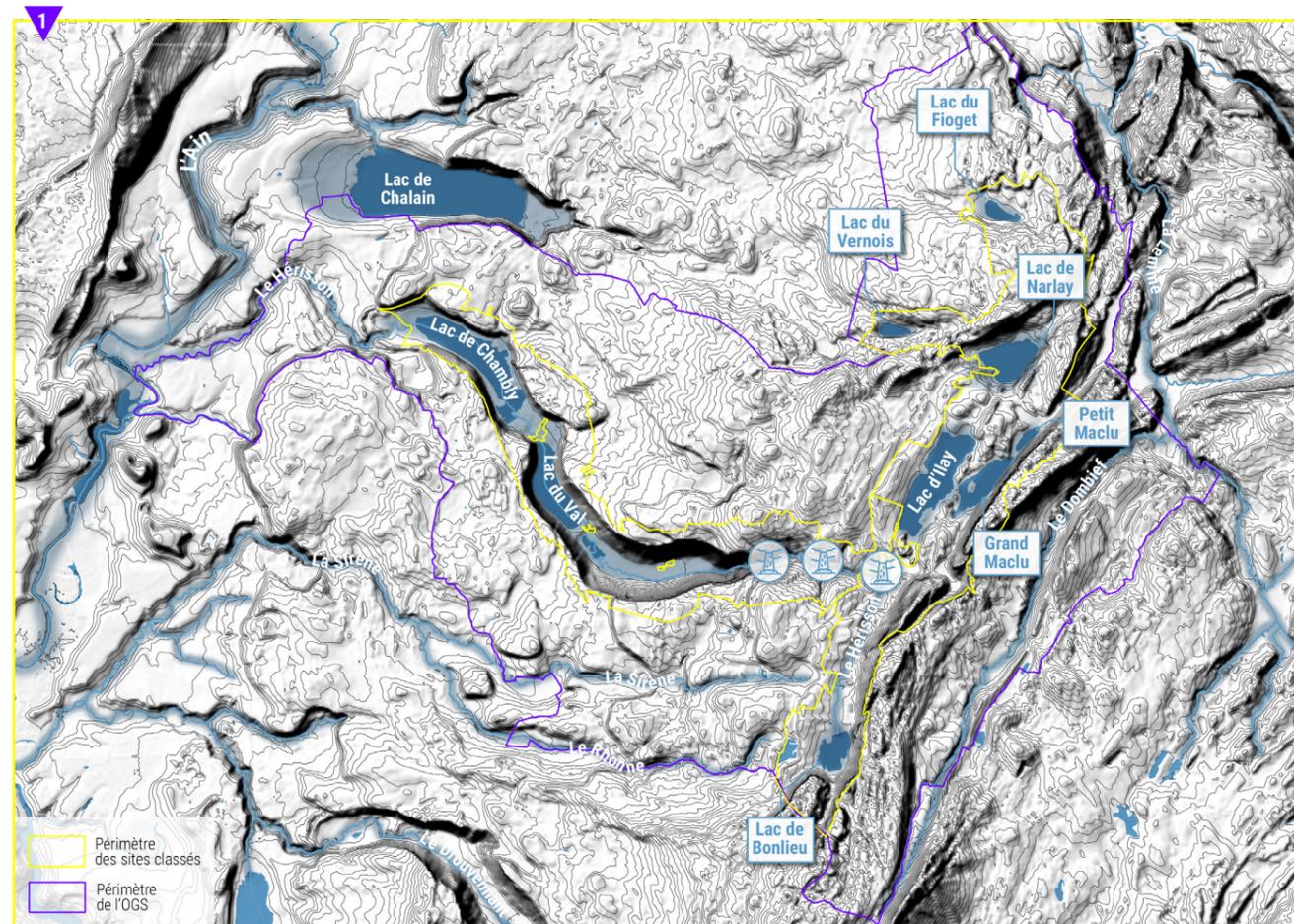
► **Entre régime torrentiel et eaux calmes : une diversité de situation des eaux de surface**

Cette structuration du relief, décrite précédemment, induit également la structuration du cheminement de l'eau. Ainsi, les sites classés proposent des aspects totalement différents de l'eau, en fonction du régime et de la situation géographique. **Dans ce cadre, le Hérisson prenant sa source dans le lac de Bonlieu, traversant de part en part les deux sites classés, constitue un lien paysager et fonctionnel entre les deux sites.**

Les lacs offrent une figure paysagère calme, permettant de développer une forme de quiétude, une opportunité de contemplation ou des possibilités de ressourcement. À l'échelle des sites, ces lacs proposent des motifs paysagers très diversifiés : chaque lac dispose de son propre effet paysager.

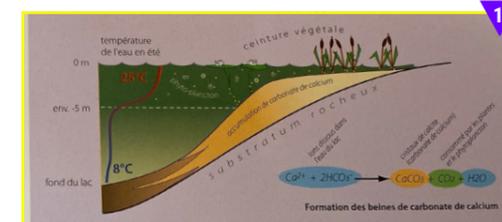
- **Les lacs du Val et de Chambly sont peu perceptibles depuis le val du Hérisson.** Délimités par des moraines glaciaires, ces deux étendues d'eau marquent le caractère très humide du fond de vallée, qui se confond avec des prairies humides ou des espaces de roselière. La perception de ces lacs est distante, ils ne sont observables dans leur intégralité que depuis les falaises bordant le val du Hérisson, notamment le belvédère de la Dame Blanche.
- **Les lacs du Vernois et de Fioget correspondent à de petites surfaces d'eau,** installées dans des replis topographique. Ils sont essentiellement alimentés par les eaux pluviales. **Cernés de forêts, ils sont difficilement appréhendables.**
- Le lac de Bonlieu est installé dans une cuvette, constituée à l'ouest par l'anticlinal de La-Chaux-du-Dombief, flanqué au sud par le massif de la Ronde, définissant une sorte de cirque géomorphologique. **Ce lac a un aspect magistral, il se découvre de manière assez intime par une route au sud qui longe le lac à l'ouest et va jusqu'à un belvédère d'où l'on peut l'observer.** Sur ses

1 Carte de la structure hydromorphologique



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

pourtours Est, il s'y développe une **zone de tourbière**. Le lac de Bonlieu est ainsi menacé d'une fermeture par un processus d'eutrophisation. – **Enfin les lacs d'Ilay, des Petit et Grand Maclu, de Narlay sont les plus atypiques.** Prenant place dans la cuvette topographique formée par le synclinal, **ils développent à leur pourtour un cercle blanchâtre, fruit de la précipitation du calcaire** du fait de la présence de roselières autour. La couleur de l'eau centrale peut aller jusqu'au bleu turquoise.



1 **Processus de formation des beines à craie** (source : [Montagnes du Jura Géologie et paysages](#) Bichet Vincent, Campy Michel)

2 **Discretion du lac du Val se cachant derrière une épaisse roselière**

3 **Le lac de Bonlieu inscrit dans un sorte de cercle géomorphologique**

4 **Depuis le belvédère des Quatre Lacs, le Grand Maclu et le lac d'Ilay déploient leur beine à craie**

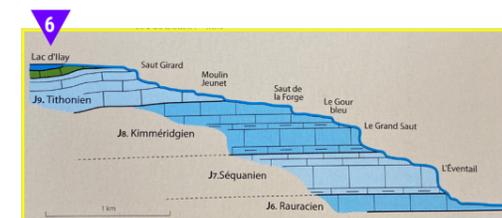
5 **Le lac du Fioget observable que depuis le hameau de Fioget**



Quant à elles, **les cascades du Hérisson proposent des ambiances plus démonstratives, pouvant aller jusqu'au régime torrentiel en période hivernale.** Cet aspect est particulièrement mise en scène à travers les sept cascades qui disposent chacune d'elle de leur spécificité, décrite ci-après. Malgré des différences notables, **les cascades disposent d'un vocabulaire commun mettant en valeur la géologie des lieux.** En effet, en parcourant le sentier des cascades, **un motif paysager récurrent apparaît : l'eau est mise en mouvement par une succession de marches, mettant en évidence les duretés des différentes couches géologiques.** Lors du franchissement de ces 300 m de dénivelé, de sa descente depuis le plateau de Champagnole jusqu'au fond de sa reculée, **le Hérisson saute à de nombreuses reprises, suivant l'effeuillage des couches géologiques.** C'est bien ce saut, à plus ou moins grande échelle, qui fonde le trait commun entre ces cascades. **Ce motif trouve alors un paroxysme, dans le cascade de l'Éventail et sa succession de couches géologiques.**

6 **Coupe géologique le long des cascades du Hérisson** (source : [Montagnes du Jura Géologie et paysages](#) Bichet Vincent, Campy Michel)

7 **Une succession de sauts le long de la vallée du Hérisson**



ZOOM SUR LES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES DES SEPT CASCADES DU HÉRISSEON



1

Plus grande cascade, l'Éventail et sa chute d'eau de 35 m est le dernier mouvement de l'eau avant de ne retrouver son cours paisible dans le val du Hérisson. Cette cascade trouve sa spécificité dans la mise en évidence des marqueurs géologiques. Elle déploie, à la forme d'une éventail, un rythme de couches calcaires. Une vasque alimente la cascade de l'Éventail en amont, induisant un fort contraste en haut et bas de la cascade.



2

Le Grand Saut, et ses 60 m de chute, s'inscrit dans un cirque géologique très resserré, au profil en V. L'eau tombe d'un seul tenant pour venir s'écraser en contrebas. Le cheminement se tient très en retrait de la cascade, elle ne peut s'observer que depuis une plateforme aménagée à cet effet. Le fond de vallée y est très arboré.



3

Le Gour Bleu est également inscrit dans un cirque géologique. Comme son nom l'indique, le fond de cette cascade développe une couleur bleue, profonde.



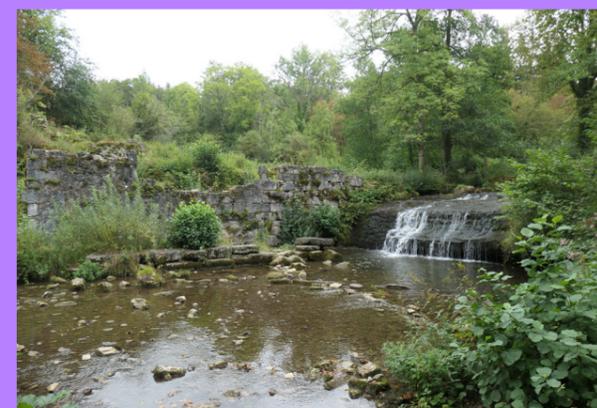
4

La cascade du Château Garnier prend place à côté des ruines d'un ancien moulin.



5

Le Saut de la Forge s'inscrit dans un cirque géologique plus évasé que le Grand Saut, offrant une vaste surface d'eau calme à son pied.



6

La cascade du Moulin Jeunet prend place à côté des ruines d'un ancien moulin, dans un secteur au paysage assez ouvert.



7

Le Saut Girard s'inscrit dans un cirque géologique desquels les différentes couches géologiques sont aisément observables. Première cascade dans le cour du Hérisson, son régime peut être influencée par des résurgences du lac d'Illay. Une plateforme belvédère a été aménagée en haut et offre une vue dominante de la cascade. Il est possible de faire à pied le tour de la lame d'eau.

Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

► Un réseau hydrique souterrain, non perceptible, mais essentiel au régime

En complément de cette eau de surface, un autre réseau hydrique souterrain existe, lié au karst. **Ce paysage karstique tire son fondement dans une relation entre l'eau et la roche.** En effet, le karst se développe au sein de sous-sols calcaires, l'eau provoquant sa dissolution. **C'est un paysage vivant, qui se modifie très rapidement.**

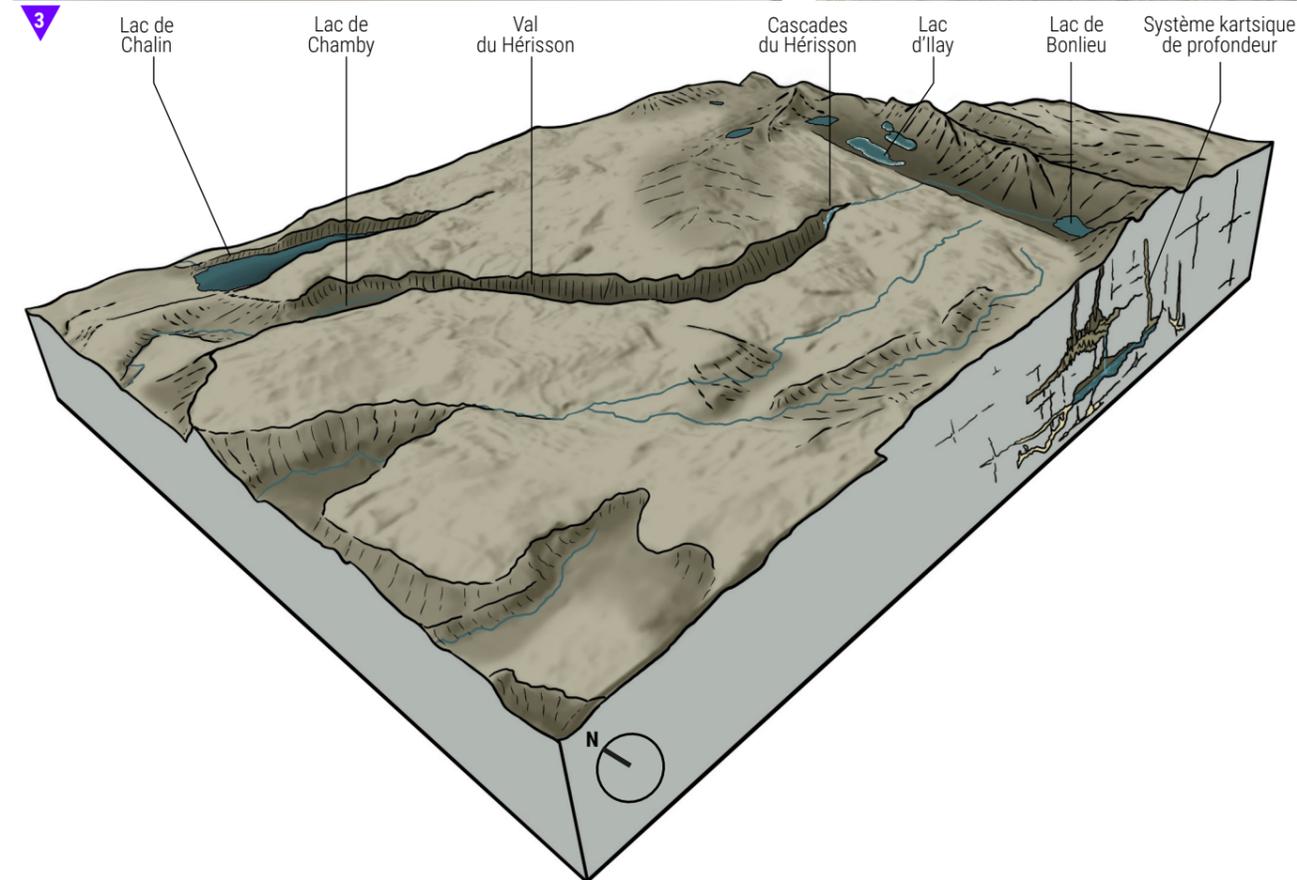
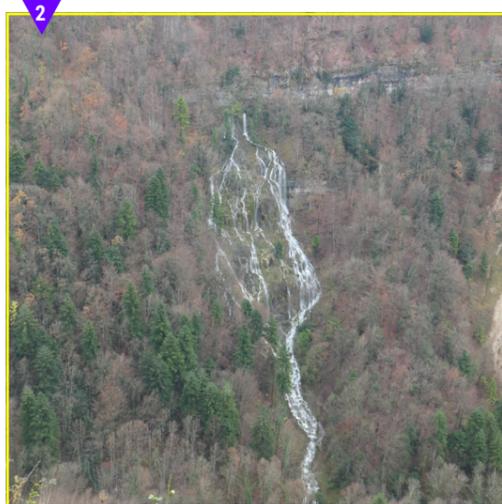
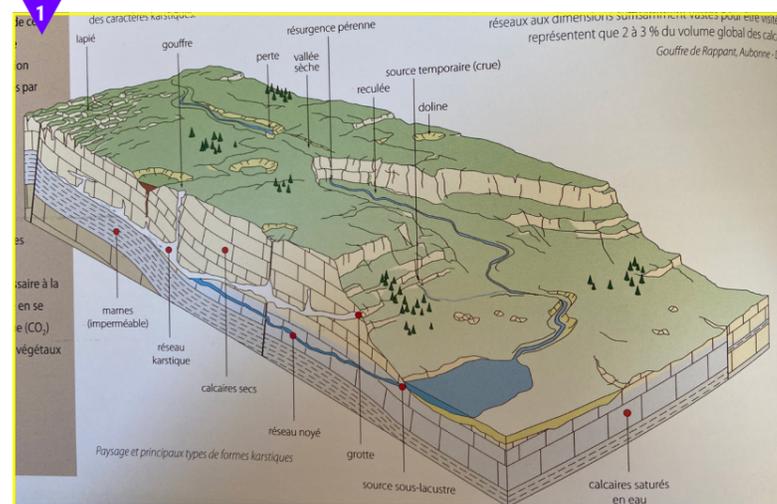
C'est aussi un paysage complexe, car bien que fondatrice, l'eau est quasiment non perceptible et il est très difficile de lire le cheminement de l'eau. Le karst est aussi un support favorable à la diversification des paysages et à la création de curiosités naturelles. Ainsi, il existe de nombreuses dolines, sources secondaires et résurgences, ou grottes dans les périmètres des sites classés.

Bien que souterrain, le paysage karstique reste essentiel au régime du Hérisson et à l'alimentation des cascades. En effet, le Saut de la Forge est alimenté par des résurgences du lac d'Ilay ou du Hérisson souterrain. En période hivernale et en fonction des pluviométries, des cascades peuvent apparaître.

1 **Le karst** (source : Montagnes du Jura. Géologie et paysages. Bichet Vincent, Campy Michel)

2 **Résurgence secondaire sur la falaise longeant la reculée du Hérisson lors d'un épisode hivernal de pluie intense**

3 **Blondiagramme de synthèse des éléments de composition hydrique**



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

3.

Une forêt soulignant les motifs géomorphologiques et assurant une dramaturgie spatiale

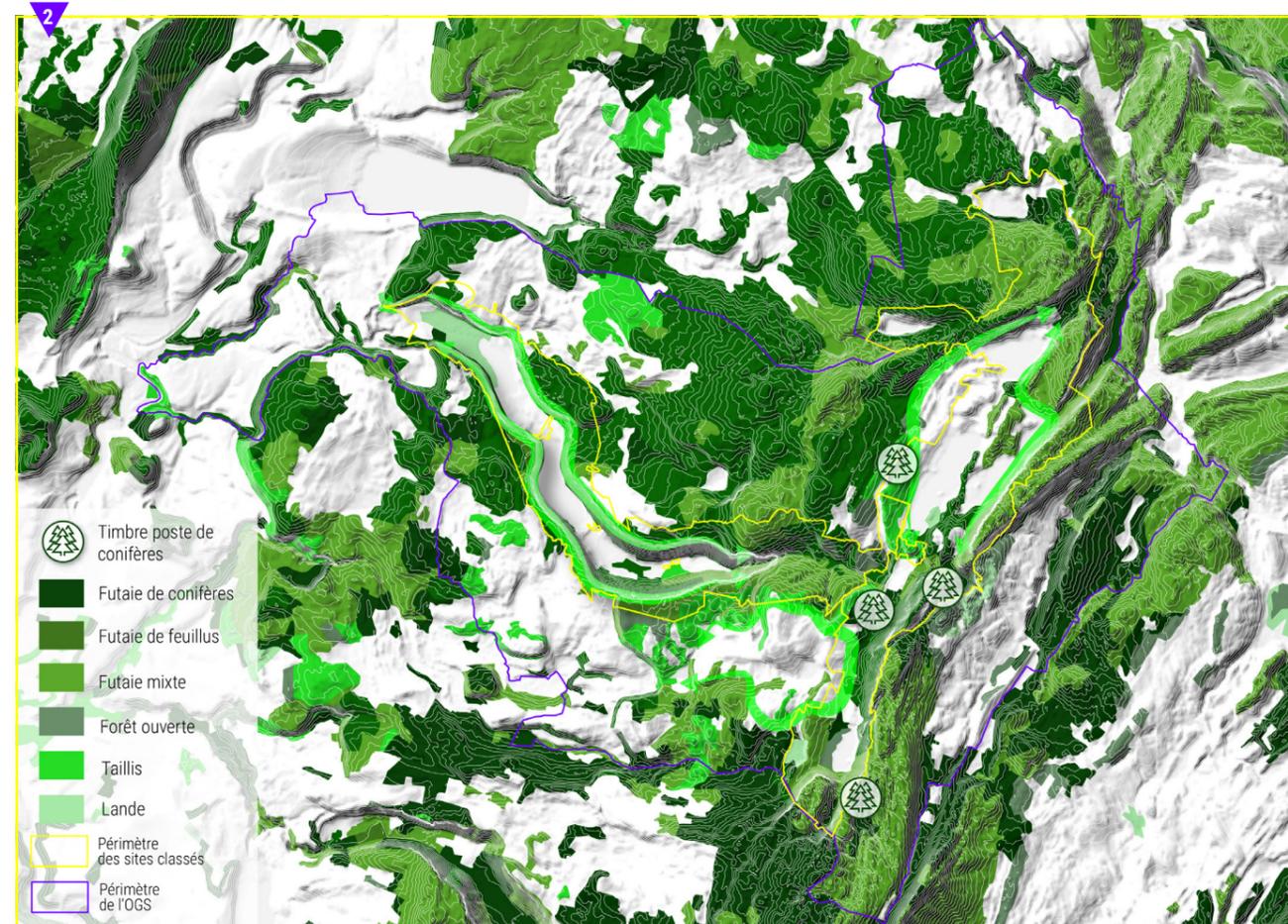
► Une composition homogène du couvert forestier

Le couvert forestier participe pleinement des ambiances paysagères des sites classés. Majoritairement composée de futaies de feuillus à mixte entre feuillus (hêtre, chêne, frêne, tilleul) et conifères (sapin, épicéas), **la forêt souligne les grands éléments de la géomorphologie des lieux**, en apportant une certaine homogénéisation des paysages, notamment du plateau de Champagnole. Ainsi, les arrêtes de la reculée sont affirmées dans les paysages par le biais d'un ourlet boisé. Par ailleurs, **ces boisements génèrent des effets d'ouverture et de fermeture qui se juxtaposent pour créer des effets de vastes clairières**, comme celle autour du bourg de Bonlieu ou autour du bourg de Le Frasnois et des lacs d'Ilay et des Maclus.

La présence d'« îlots » de futaies de conifères peut toutefois être interrogés. En effet, bien que limités, ils constituent des **timbres-postes facilement identifiables dans les paysages**, n'évoquant pas un aspect naturel de la forêt. Ceux-ci sont localisés en contrebas de la forêt domaniale de Bonlieu, de la Côte des Maclus et de la Côte des Maréchet et sur la ligne de crête entre le Frasnois et la Fromagerie

1 **La forêt souligne la composition géomorphologique des paysages, ici depuis le belvédère de Bonlieu**

2 **Carte des typologies forestières**



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

► Une gestion en lien avec une valeur ajoutée

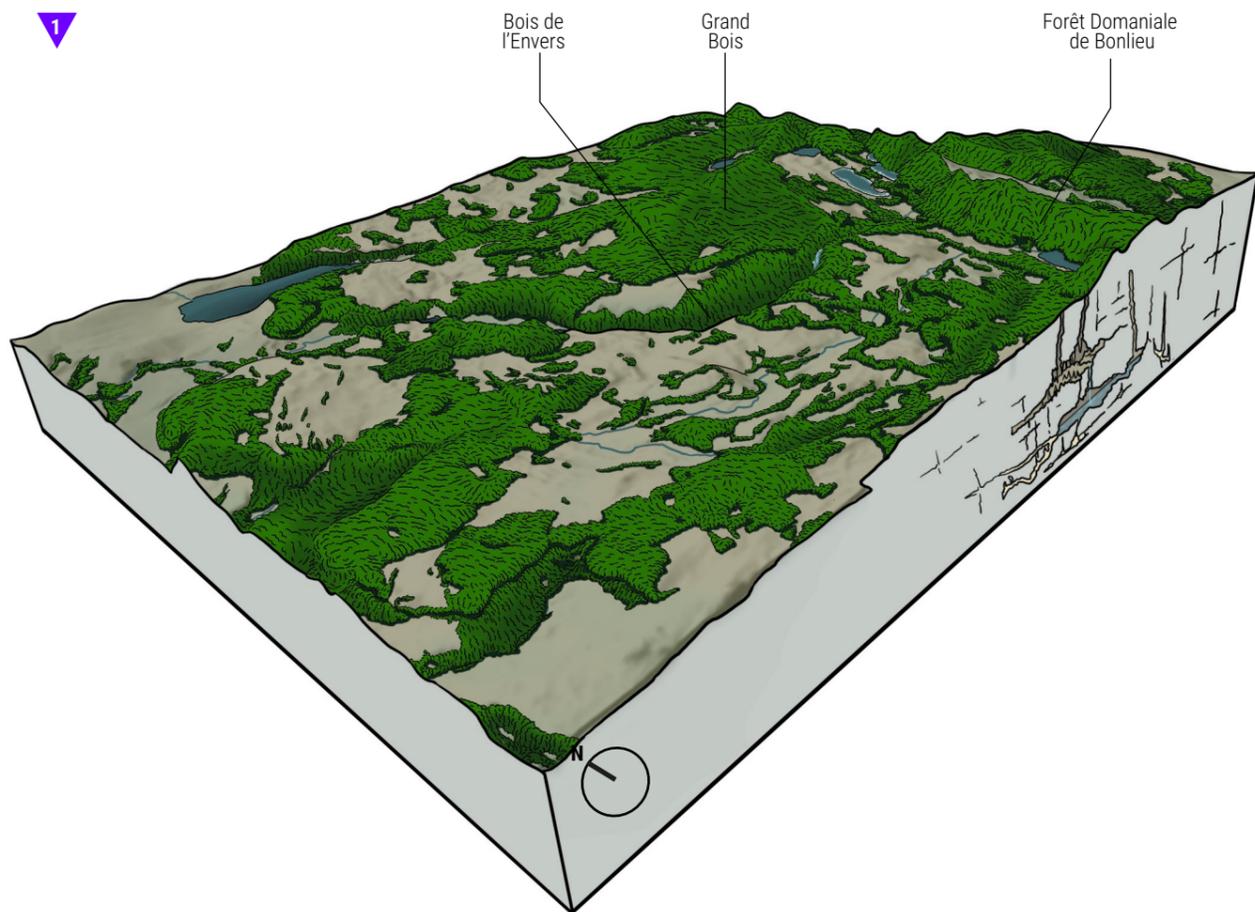
Hormis quelques morcellements de propriétaires le long de la vallée du Hérisson en aval des cascades, on note une prévalence de boisements communaux et de forêts domaniales gérés par l'ONF, qui a mis place des plans d'aménagement forestiers. **Ce mode de gestion apporte une lisibilité de long terme de la forêt et assure une gestion homogène.** Le mode de gestion choisi par les services de l'ONF garantit l'uniformité des paysages. En effet, la futaie irrégulière est un mode de gestion garantissant le non recours aux coupes rases générant de fortes coupures dans les paysages.

► Une composition forestière en constante évolution et adaptation

Bien qu'à l'image pérenne, la forêt évolue. La présente étude situe ces modifications dans une évolution du rapport au territoire et au paysage (cf. partie 2 – Une évolution du rapport au paysage, entre société rurale et velléité contemplative), toutefois il convient de **noter les modifications importantes des conditions de perception des sites classés et la diminution de la diversité paysagère.** En effet, depuis les années 50, la trame forestière s'épaissit. Cette dynamique de fermeture paysagère fait apparaître les modifications suivantes :

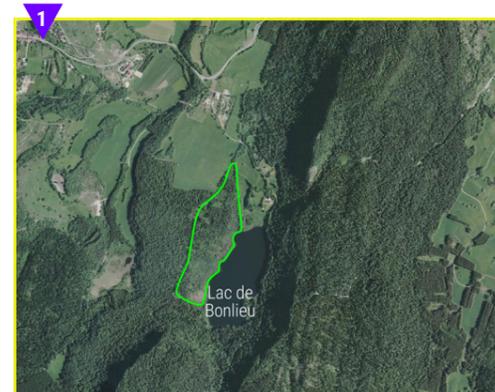
- à l'ouest du lac de Bonlieu, en diminuant la diversité paysagère avec un perte des secteurs de tourbière.
- autour de la Fromagerie et du Moulin Jeunet, en fermant des continuités visuelles.
- entre les deux lacs d'Ilay et des Maclus, en réduisant la découverte des lacs, particulièrement des Maclus.
- sur les hauteurs du Frasnois, en limitant les capacités d'expression de la silhouette urbaine du bourg au nord.
- le fond de vallée du Hérisson en aval du lac de Chambly, en supprimant une continuité visuelle dès l'entrée de la reculée.
- les secteurs de falaise, en noyant ce motif paysager.

1 Blocdiagramme de synthèse des éléments de composition forestier

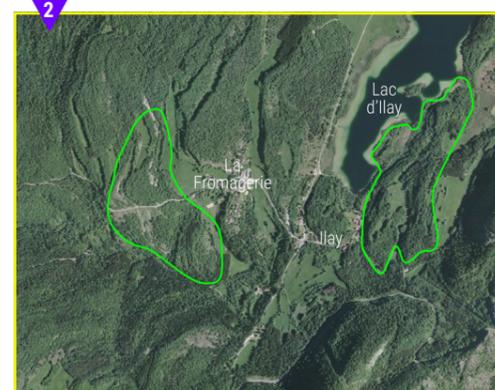


Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 Photocomparaison autour du lac de Bonlieu (1958 / 2020), montrant une fermeture paysagère des rives ouest du lac

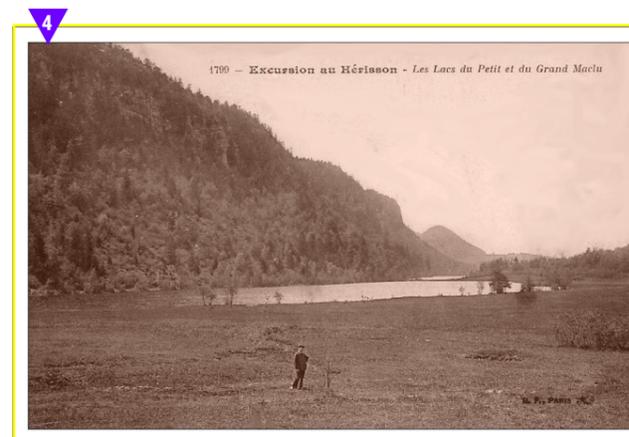
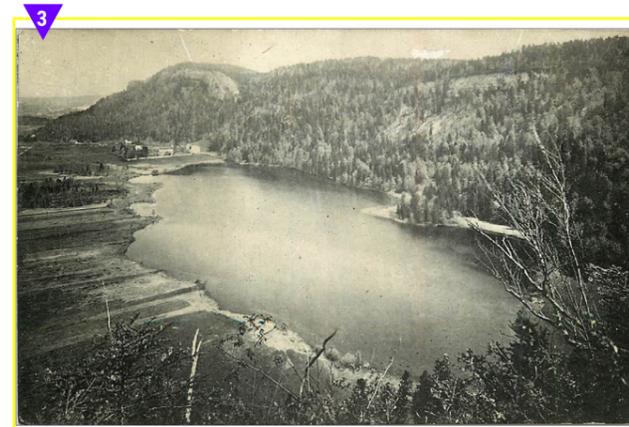


2 Photocomparaison autour du hameau de la Fromagerie et l'entre deux lacs (1958 / 2020), montrant la fermeture paysagère en contrebas de la Fromagerie et des rives du lac d'Ilay



3 Reconstitution photographique d'une carte postale ancienne du lac de Bonlieu

4 Reconstitution photographique d'une carte postale ancienne des Petits Maclus



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

Des espaces naturels exceptionnels permettant l'expression d'une diversité paysagère

La rencontre entre une géomorphologie singulière et un réseau hydrique complexe est à l'origine d'une diversité de milieux naturels remarquables. Les plateaux et versants structurants arborent d'épais massifs boisés, composés tantôt de forêts de feuillus, tantôt de forêts de conifères. Ces écrans verdoyants offrent un véritable écrin de biodiversité et présente un fort intérêt faunistique. Les corniches escarpées accueillent des pelouses sèches d'une richesse biologique rare. Les conditions d'ensoleillement et de stress hydrique favorisent le développement d'espèces végétales et animales hautement spécialisées.

Le fond de vallée est parcouru par un imposant réseau hydrographique, caractérisé par le Hérisson ainsi que de vastes lacs et étangs tapis de végétations aquatiques. Ce réseau d'eau alimente une mosaïque de zones humides aux strates variées : boisements marécageux, roselières ou prairies humides. Les abords marécageux regroupent des végétaux rares en Franche-Comté, caractéristiques des bas-marais et tourbières jurassiens montagnards. Ces dernières sont le support d'une biodiversité typique et rare.

Ces espaces naturels encore préservés constituent un réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces animales et végétales remarquables : Cinglé plongeur, Faucon pèlerin, Sonneur à ventre jaune, Triton palmé, Liparis de Loesel, Orchis incarnat...

La transcription de ce patrimoine naturel en différents périmètres d'inventaires et réglementaires souligne l'importance écologique des milieux et participent à leur gestion.

Le patrimoine naturel en chiffres :

- Massifs boisés : 2 198 Ha
- Landes ligneuses : 36 Ha
- Prairies et milieux ouverts : 377 Ha
- Milieux aquatiques : 236 Ha
- Zones humides : 197 Ha

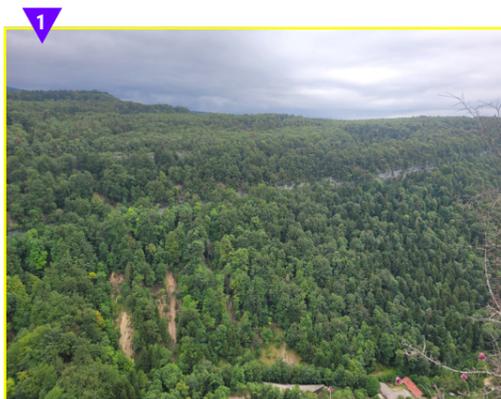
Outils de protection et de valorisation :

- ZNIEFF de type I et II (Zones Naturelles d'intérêt Écologique Faunistique et floristique)
- Natura 2000 (ZPS et ZSC) Complexe des Sept Lacs du Jura
- Arrêtés de Protection de Biotope
- Parc naturel régional du Haut Jura
- Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)
- Terrains acquis par le CEN

1 Les massifs forestiers constituent de véritables réservoirs de biodiversité

2 Les pelouses sèches calcaires expriment une diversité biologique exceptionnelle

3 Espèces remarquables : Cinglé plongeur, Sonneur à ventre jaune, Liparis de Loesel, Orchis incarnat



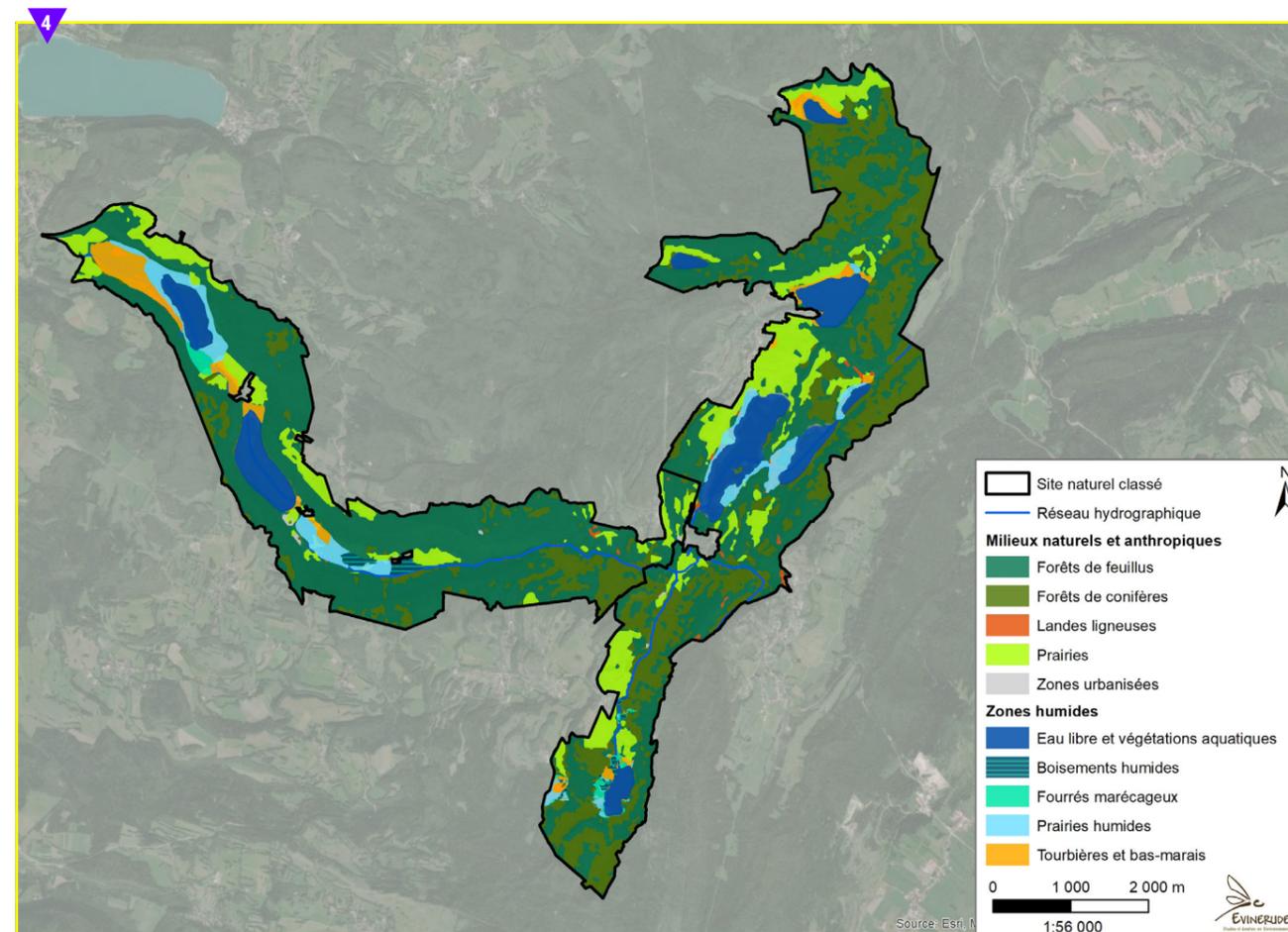
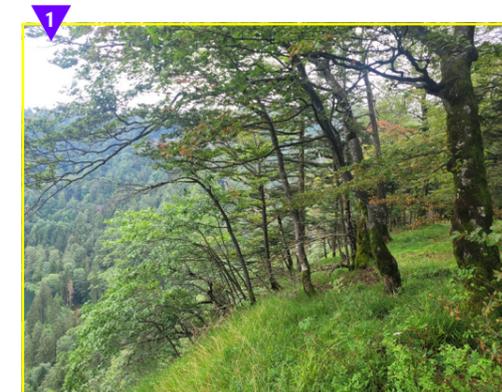
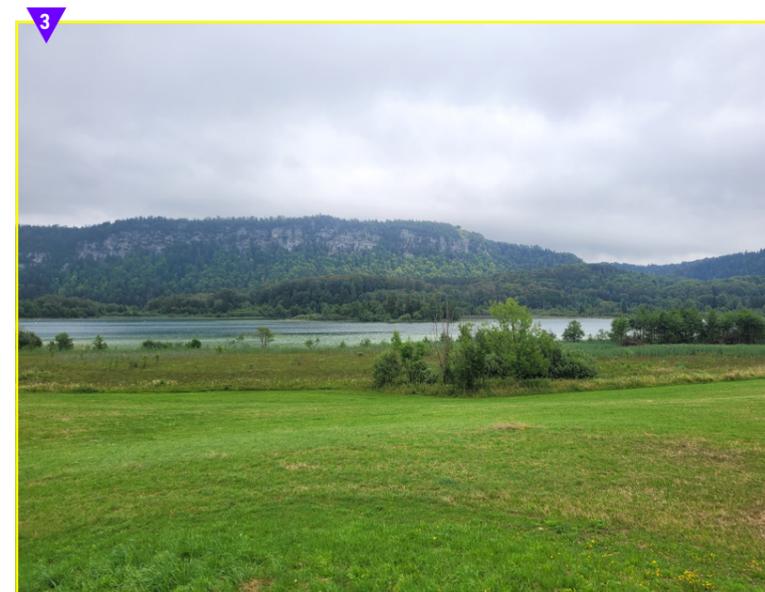
Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 Forêt de pente typée surplombant les falaises

3 Les lacs en fond de vallée sont bordés d'une mosaïque remarquable de milieux humides

2 Le Hérisson bordé de sa ripisylve créée une ambiance intime

4 Carte des patrimoines naturels



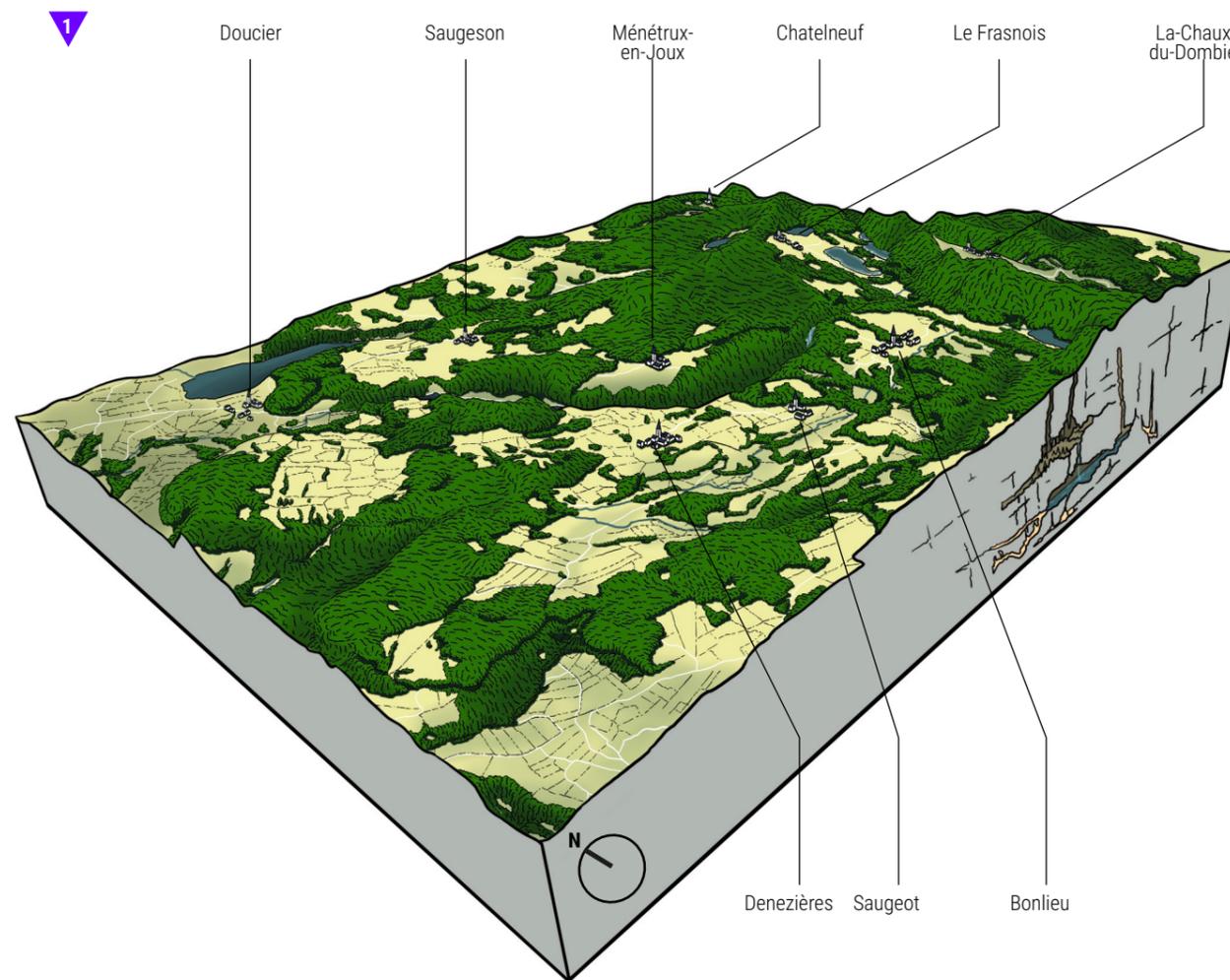
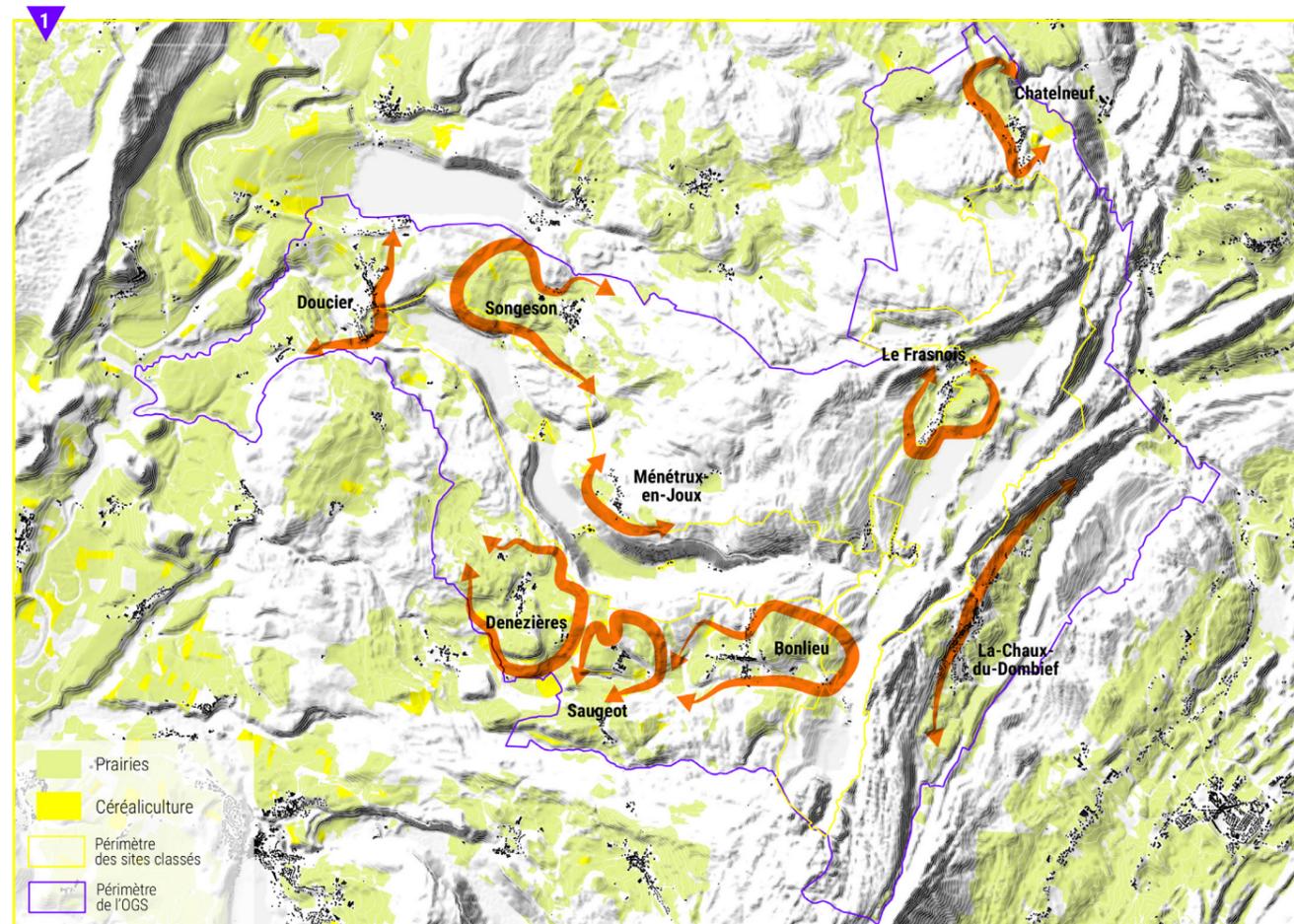
4. Des implantations humaines au sein de grandes clairières agricoles

La composante urbaine est relativement absente des périmètre des sites classés. Seuls quelques éléments bâtis, des maisons isolées aux qualités disparates, sont compris dans ces périmètres. **Malgré tout, c'est une composante qui s'exprime et se voit depuis les sites classés et qui participe de la complexité paysagère des paysages du plateau de Champagnole.** Ainsi, les implantations bâties se font au sein d'espaces agricoles ouverts, composés essentiellement de prairies, sans disposer d'un tissu abondant de haies. **À chaque noyau urbain correspond un espace ouvert, aucune perception entre les noyaux urbain n'existe.** De taille relativement limitées, les perceptions de ces clairières habitées sont tournées autour de l'élément urbain. Cette configuration génère des **silhouettes urbaines cohérentes vues depuis le lointain**, notamment depuis les différents belvédères. À titre d'exemple, la silhouette du Frasnois est particulièrement appréhendable depuis la RD75 en venant du sud.

Bien qu'absente dans les périmètres des sites, **une vigilance de qualité urbaine doit émerger**, notamment pour les hameaux présents à proximité des sites classés. C'est le cas de la Fromagerie, Ilay, Val-dessus, Chambly, Val-dessous. **Ces hameaux**, pour certains faisant partie intégrante de sites inscrits, **sont porteurs d'éléments qui disqualifient les perceptions du site classé**, du point de vue de l'absence de gestion de la publicité et des enseignes, du traitement de la limite parcellaire, des volumétries et implantations bâties, etc.

Cette notion de clairière habitée est particulièrement exacerbée au niveau du Frasnois. En effet, un vaste espace prairial ceinture le nord du lac et la frange est du bourg du Frasnois, offrant ainsi une silhouette urbaine adressée sur le site classé des « Sept lacs du plateau de Frasnois ». Cet espace permet également des transitions entre les lacs d'Ilay, des Petits et Grands Maclu et de Narlay.

1 Carte des clairières habitées



- 1 Blocdiagramme de synthèse des éléments de composition urbaine
- 2 Bonlieu dans une clairière agricole
- 3 La silhouette urbaine du Frasnois
- 4 Des limites parcellaires assurant peu le lien entre espace bâti et espace ouvert
- 5 Une pression de publicité à la Fromagerie

5.

Un pays sources de légendes relatant un caractère miraculeux aux paysages

Le territoire des lacs et des cascades est concerné par de nombreuses légendes. **Si les sites n'ont pas été classés pour leur caractère légendaire, un lien étroit peut être fait entre ces légendes et le caractère des paysages.** En effet, quelques soient la légende considérée, elle met en exergue les ambiances spécifiques du site autour de l'eau, la brume, la rudesse de l'hiver. Certaines légendes comme la Dame-Blanche du lac de Narlay donne une explication à des éléments géographiques. C'est une autre relation au paysage qui se joue dans ces légendes, un caractère miraculeux, métaphysique permettant une explication aux bizarreries de la nature. Même le nom du « Hérisson » contient une part de sacré, de religieux. D'après Désiré Monnier, « Hérisson » voudrait dire « eau sacrée » (-héri = sacré, -onn = eau).

« La légende du lac de Narlay est plus précise ; un village aurait été englouti à l'endroit même où s'est creusé le bassin du lac. Une fée, une dame blanche ou une mendiante aurait frappé à toutes les portes du village de Narlay et n'aurait pu trouver asile pour la nuit si ce n'est sous le toit d'un pauvre vieillard. Pour venger la mendiante et châtier les villageois, Dieu noya Narlay et ne sauva que la maison hospitalière, située à l'extrémité du hameau. [...] Tous les ans à minuit le 25 décembre, on entendrait du fond du lac chanter le coq du village engloutit. »

« Chaque soir la vouivre descend des ruines du château de l'Aigle, à Chaux-du-Dombief, et vient se désaltérer au pied de la falaise, au lac du Grand-Maclu. Elle y rencontre peut-être les demoiselles qui folâtraient la nuit sur les rives d'Illey et des Maclus et attirent les voyageurs attardés et tremblants dans des rondes infernales. »

« On rapporte en effet que passant un soir dans les forêts en bordure du lac, [le Cavalier de Bonlieu] y fut tout à coup assailli et pris à la gorge par une meute de chats noirs qui tenaient un sabbat sous un arbre. Il succomba sous le nombre, victime de la sorcellerie. Ce serait depuis ce temps-là qu'il hante les rives du lac de Bon-Lieu, couvert de sang et se lamentant désespérément. »

La Vallée du Hérisson et ses 31 cascades, Jean-Luc Mordefroid, Ed. Aréopage

UN ESPRIT DES LIEUX REGROUPANT LES LACS DU
PLATEAU DE FRANÇOIS ET LES CASCADES DU HÉRISSON

Les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnais » trouvent leur spécificité dans un caractère exceptionnel : **sept cascades, sept lacs au sein d'un même écrin paysager, le plateau de Champagnole.**

Surtout, c'est la puissance de la géomorphologie s'exprimant ici qui apporte un statut de grandeur à ces paysages : elle exprime des compositions paysagères, elle conditionne les perceptions des ambiances, elle influence l'occupation de l'espace. **Cette géomorphologie, représentative du Département du Jura, constitue un trait d'union entre les grands ensembles paysagers départementaux** : située entre la Combe de l'Ain et le Haut-Jura, les sites classés offrent une lecture de ce pas de géant, point de passage entre la Suisse et la Saône, de tout temps utilisé par les Hommes. **Cette géomorphologie traduit aussi une diversité d'ambiances paysagères** : intimes sur le sentier des cascades, au plus proche des

éléments naturels et grandeur des espaces depuis les belvédères sur la corniche de la Côte des Maclus.

La grande diversité des éléments paysagers, de ses motifs contribue également à la qualité paysagère des lieux. Traduite sur la cartographie présentée ci-après, les valeurs matérielles des paysages sont issues de la lecture croisée et géographique de cet esprit des lieux. **Matérielles, ces valeurs constituent l'essentiel du potentiel paysager des sites par leur capacité à transmettre des émotions, à l'image de cette recherche de l'élévation pratiquée de belvédère en belvédère.**

Exceptionnel, puissance et diversité sont les notions au cœur de l'esprit des lieux des sites classés, auxquelles s'adjoint la notion de saisonnalité. À chacune des saisons, un rythme, une poésie de l'espace se développe, contribuant aussi à la diversification des motifs paysagers.





LES ÉLÉMENTS MATÉRIELS DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DES SITES CLASSÉS DE LA « VALLÉE DU HÉRISSON » ET DES « SEPT LACS DU PLATEAU DE FRASNOIS »

La géomorphologie

- Ligne de composition principale du relief : rupture de plateau, anticlinal
- ▬▬▬▬ Ligne de composition secondaire du relief : moraine
- ⊖ Motif de falaise ponctuel

La découverte des lieux

- ▶ Vaste panorama
- ⊙ Belvédère

L'hydromorphologie

- Cours du Hérisson
- Lac de tourbière ou glaciaire
- Beine à craie
- ⚡ Cascade et animation de l'eau

La forêt

- Ourlet boisé soulignant la géographique

La mosaïque de milieux naturels en lien avec l'eau

- Prairie humide
- Tourbe et bas-marais
- Boisement humide
- Fourré marécageux

L'inscription paysagère du bâti

- Clairière habitée

Fonds de plan

- Futaie de conifères
- Futaie de feuillus
- Futaie mixte
- Forêt ouverte
- Taillis
- Lande
- Prairie
- Céréaliculture
- Urbanisation
- Route principale
- Route secondaire
- Limite des sites classés
- Limite de l'OGS

0 1 2 km

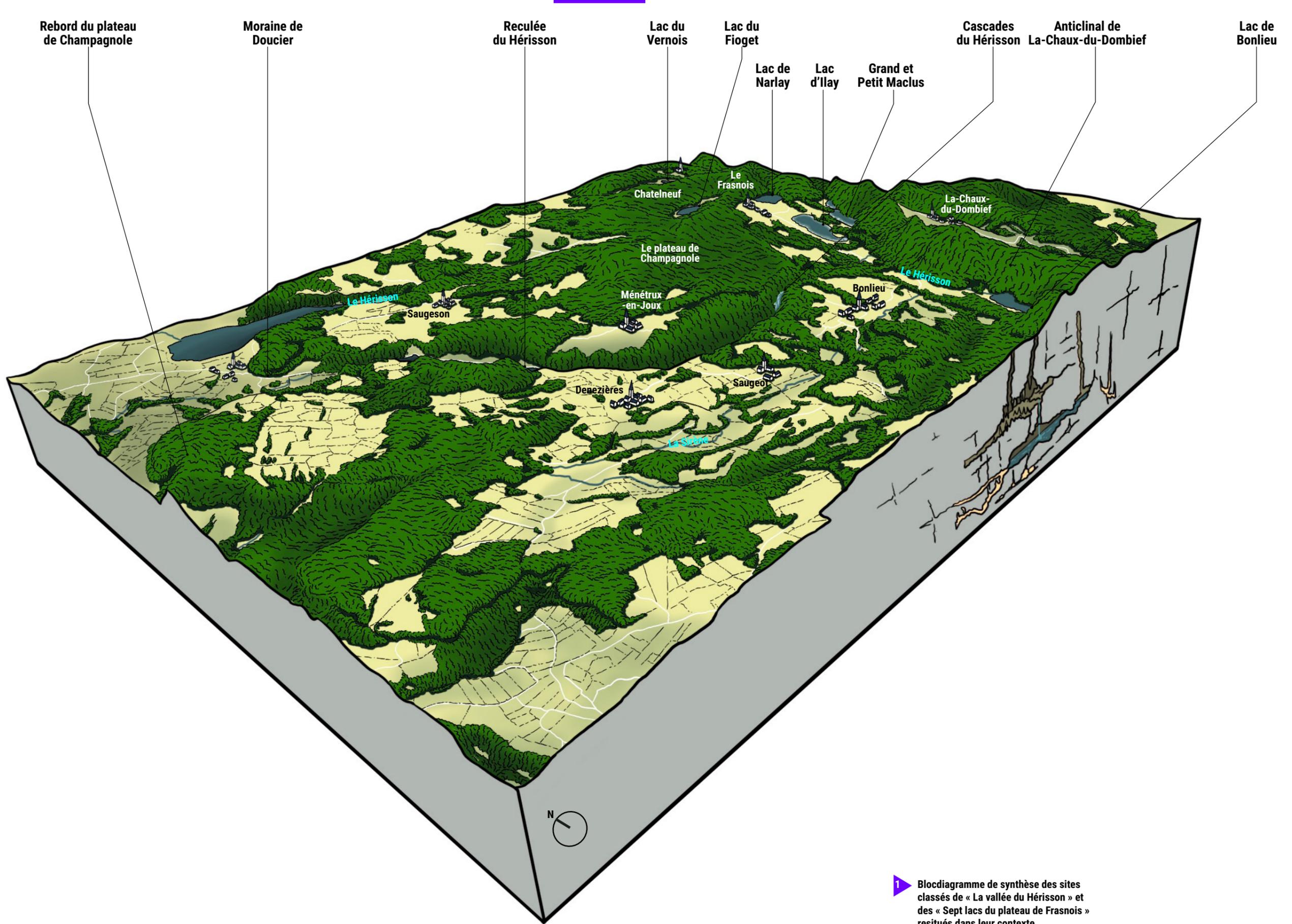
Réalisation : Arthur Berny Urbanisme & Paysage, 2023 – Sources : BD Topo, SCAN25, BD Forêt, RGA.



Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager

1 1

Un site naturel jurassien, relevant de motifs du sublime paysager



1 Blocdiagramme de synthèse des sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnois » situés dans leur contexte



**Une évolution du
rapport au paysage,**
entre société rurale
et velléité contemplative



LES GRANDS JALONS DE L'OCCUPATION HUMAINE DES LIEUX ET DES RAPPORTS AU PAYSAGE

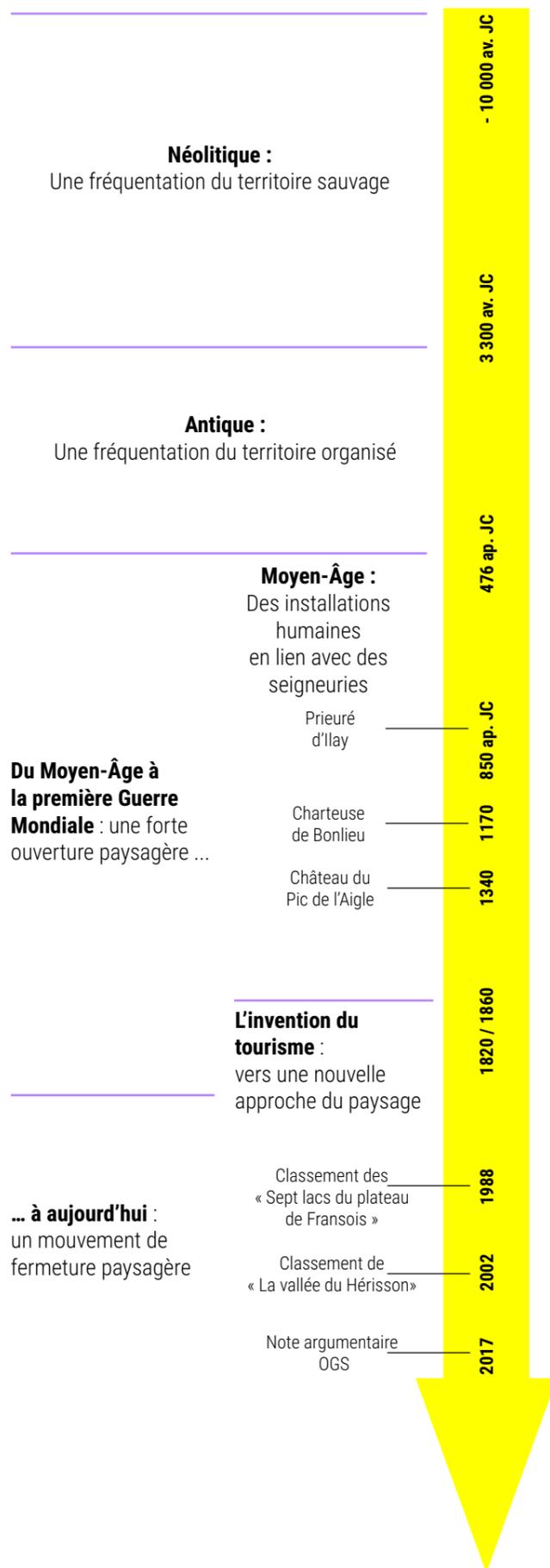
Cette seconde partie du diagnostic complète la première en apportant une vision non statique des paysages. Il s'agit de montrer que les paysages sont en constantes évolutions et varient selon les relations que les sociétés entretiennent avec leur espace et leur paysage. Resitué à l'échelle d'un continuum de temps, dès l'apparition de l'Homme sur ce territoire, cette histoire des paysages permet de se positionner sur les évolutions contemporaines à venir.

Le développement du territoire est lié à son positionnement stratégique : situé sur un axe est / ouest, le territoire a de tout temps constitué un verrou dans les connexions entre la Bourgogne, le Val de Saône, le Jura viticole et Lausanne, Genève et Milan. La configuration géographique de cluse au sein de l'anticlinal de la Chaux-du-Dombief a, de ce point de vue, été un atout. **Elle offre des capacités de transit entre second et troisième plateau, et surtout des opportunités de contrôle du territoire.**

Ainsi, les paysages évoluent au gré du développement du territoire et suivant l'évolution des sociétés. Particulièrement, on note :

- **des modifications structurelles entre ouverture et fermeture du paysage selon l'importance octroyée à l'activité agricole,** à mettre en perspective avec la croissance démographique.
- **des rapports des populations aux paysages fonction d'une approche sociétale,** entre exploitation d'une ressource et plaisir consumériste.

La frise ci-contre retrace les grands jalons de l'occupation humaine des lieux. Ces éléments ont été étudiés à partir d'une série d'entretiens réalisés auprès de Jean-Luc Modrefroid, Directeur du Service municipal et du musée d'Archéologie de Lons-le-Saunier.



1.

Au Néolithique et à l'Antiquité, une fréquentation du territoire liée à une pression démographique de la Combe d'Ain

Au cours du Néolithique, le territoire de la vallée du Hérisson et du plateau de Champagnole n'est pas occupé pas les Hommes. Pour autant, ils le fréquentent. En effet, plusieurs traces archéologiques attestent de la présence des Hommes dans la Combe d'Ain. **Cette pression démographique nécessite l'exploitation de ressources naturelles (la chasse, la forêt, ...) trouvées à proximité de la Combe d'Ain.** Pour autant, **le paysage reste sauvage**, parce que les Hommes fréquentant ce territoire ne cherche pas à organiser le territoire et ses paysages.

Ce rapport au territoire et à ses paysages va progressivement se modifier à partir de l'Antiquité. En effet, la pression démographique attestée dès le Néolithique se poursuit. Notamment, la combe d'Ain est occupée par des villas sur des axes de transit. Pour autant, pour accompagner ce développement, les ressources forestières doivent être gérées. Des grandes domaines s'installent. **D'un paysage sauvage, on passe à un paysage pour une approche rationalisée, organisée autour de l'exploitation de la forêt.**

À cette époque, rien atteste la présence d'installations humaines sur le territoire. Celles-ci sont plus tardives, et apparaissent au Moyen-Âge avec les seigneuries et les Monastères. Pour autant, la récente découverte d'un four de verrier à Chatelneuf offre une hypothèse d'implantation humaine datant de cette époque antique.

2.

Des premières installations humaines en lien avec des Monastères

Parce que les Monastères contrôlent et sécurisent un territoire, ils sont le facteur des installations humaines. Les implantations bâties sur le plateau de Champagnole sont à imaginer avec l'implantation successive d'ensembles religieux ou d'édifices militaires.

Le Prieuré d'Ilay a été fondé aux alentours de 850 après JC sur l'île du lac d'Ilay. D'obédience Cistercienne, le prieuré est rattaché à l'Abbaye de Balerna. Il offre localement un vaste contrôle du plateau de Champagnole, autour de Chatelneuf et de Bonlieu. La forêt est alors co-gérée entre les Seigneurs et les villageois.

La Chartreuse de Bonlieu est implantée en 1170. Suivant les ordres de St-Bruno, les moines prennent la place du Prieuré d'Ilay dans le contrôle de l'espace, avec l'accord de l'Abbaye de Balerna. La Chartreuse sera démantelée à la Révolution française et détruite par incendie en 1944. Aujourd'hui, seule l'emprise de la Chartreuse est observable.

Le Château du Pic de l'Aigle et le château de Chatelneuf sont fondés en 1304. La famille de Chalons cherche alors à prendre la direction de l'abbaye de St-Claude et implantent des édifices militaires. Notamment le Château du Pic de l'Aigle offre un point de contrôle stratégique de l'axe est/ouest traversant le territoire et permet ainsi le contrôle de l'espace.

3. Une société essentiellement rurale et liée à l'exploitation de la force motrice de l'eau

Cette société rurale, qui se met en place dès le bas Moyen-Âge, est marquée par une double exploitation des ressources du territoire : les ressources agricoles et la force motrice de l'eau.

Du point de vue des ressources agricoles, l'occupation de l'espace et l'organisation du territoire évoluent au fil du temps et est fonction des paramètres économiques et démographiques locaux.

Ainsi, le bas Moyen-Âge est marqué par une absence d'organisation et de gestion de la ressource forestière exploitée.

Il faudra attendre le contrôle du territoire par les grandes familles seigneuriales pour qu'une organisation territoriale se mette en œuvre, marquant les paysages. Cette organisation permet une différenciation entre typologie de gestionnaire et de propriété de l'espace (seigneurs, privé, communautaire) et vocation de l'espace (agriculture, forêt).

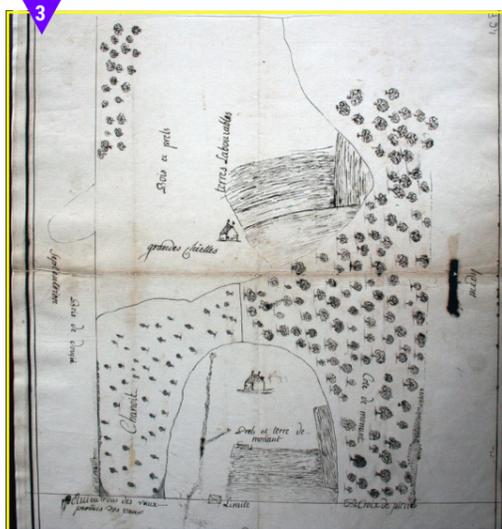
Un pic d'ouverture paysagère est observé aux alentours de 1820 / 1860.

Ce pic est en lien avec un pic démographique. Cette ouverture du paysage reste marquée jusqu'à la première Guerre Mondiale. Les cartes postales

1 Plan terrier, autour de la Fromagerie – Source : Jean-Luc Mordrefoid

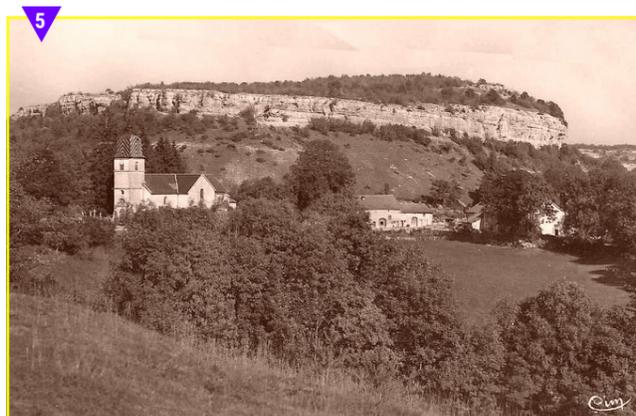
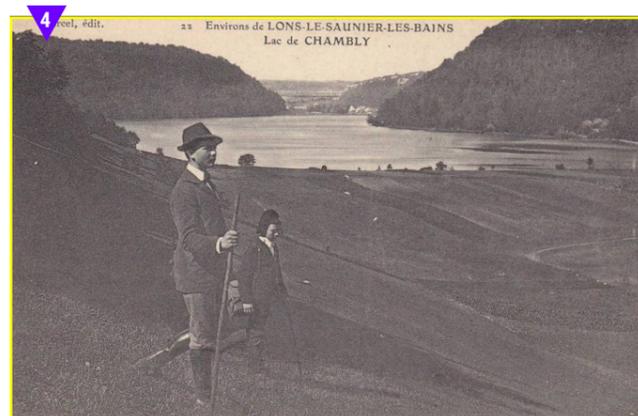
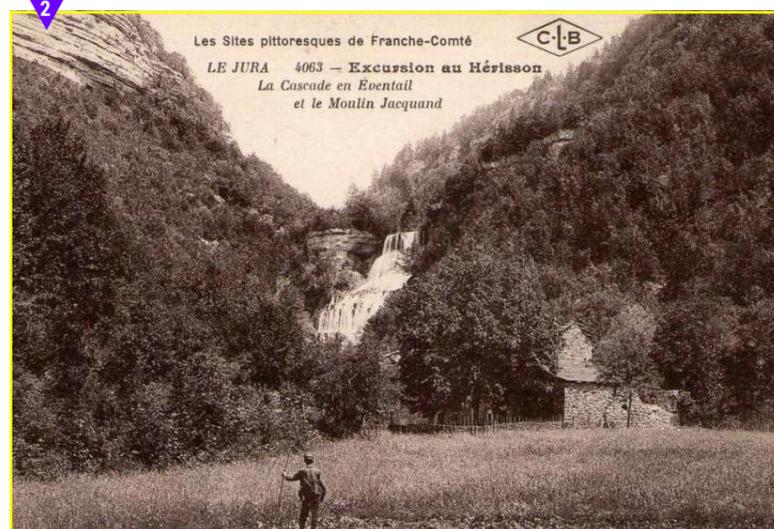
2 Organisation du territoire à Bonlieu, au cours du Moyen-Âge – Source : Jean-Luc Mordrefoid

3 Carte postale ancienne montrant une ouverture paysagère sur la cascade de l'Éventail



4 Carte postale ancienne montrant l'ouverture paysagère sur les versants de la reculée du Hérisson

5 Carte postale ancienne montrant une ouverture paysagère sur les falaises de Doucier

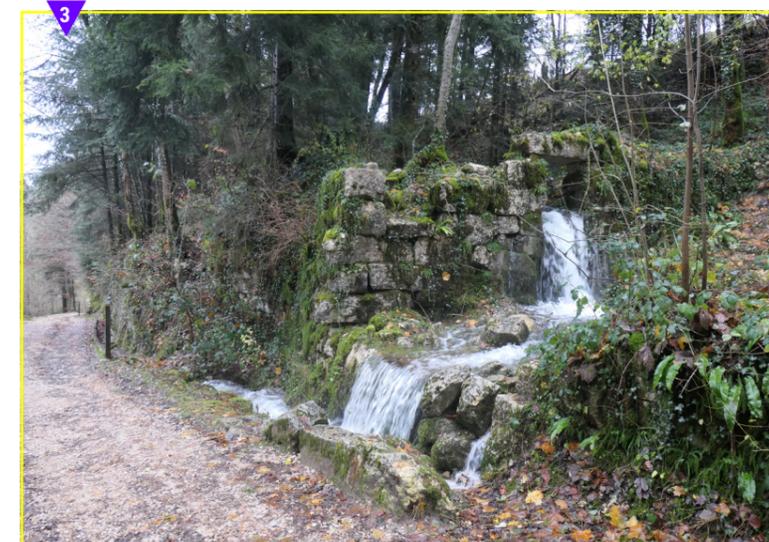
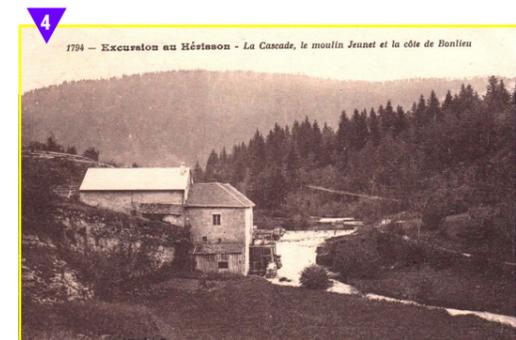
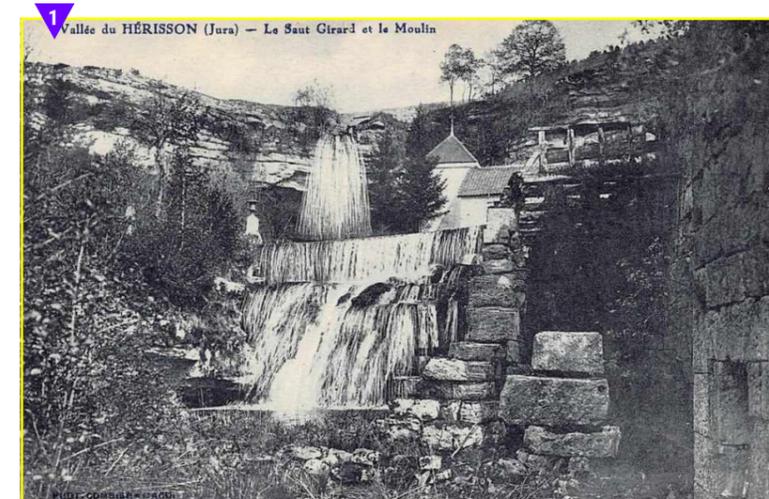


anciennes, éditées au cours de cette époque, montrent combien les versants de la reculée du Hérisson, ainsi que le fond de vallée sont ouverts par une exploitation agricole. Les lacs sont aussi exploités pour leur tourbe.

À partir de la première Guerre Mondiale, un recul de l'exploitation des terres agricoles provoque un mouvement de fermeture paysagère, notamment du fait de l'industrialisation de l'appareil agricole. Ce mouvement se poursuit aujourd'hui.

Autre marqueur de cette société rurale : la relation à l'eau. Quelques soient les époques, il s'agit d'une constante de l'organisation territoriale et une permanence dans les rapports de paysage entretenus avec les sociétés. Notamment, l'eau peut être source de défense territoriale. Elle peut offrir des possibilités de méditation, de réflexion, notamment pour les moines. Enfin, c'est aussi une ressource nourricière, notamment pour la pêche.

La vallée du Hérisson est ponctuée de reliquats d'installations humaines en lien avec l'eau (orges, clouteries, moulins, etc.). Cette force motrice, exploitée par l'Homme, ne l'est plus aujourd'hui. **Les vestiges de ces activités représentent des éléments de patrimoine vernaculaire aujourd'hui peu mis en valeur.**



1 Carte postale ancienne montrant la présence d'un moulin sur le Saut-Girard

2 Les vestiges du même moulin, sur lequel s'est implanté une auberge

3 Vestiges d'une clouterie à Bonlieu

4 Carte postale ancienne du moulin Jeunet debout au sein d'un espace ouvert

4. L'invention du tourisme : une nouvelle manière de faire paysage dans un espace naturel

Dès la naissance du tourisme, les cascades du Hérisson et les lacs du plateau de Frasnois font l'objet de visites pour leur valeur esthétique et paysagère. Ainsi, dès le XIX^{ème} siècle, des graveurs et poètes s'intéressent aux cascades. À cette époque de la révolution romantique à la mode, ils sont en quête de sensationnel, ils recherchent une nature indomptée, admirée pour ses capacités à faire peur, ses capacités destructrices.

Le développement touristique des cascades et des lacs du plateau de Frasnois est réellement lié à l'impulsion du Club Alpin Français et de l'Automobile Club. Nées à la fin du XIX^{ème} siècle, ces associations promeuvent un tourisme de pleine nature, qui entraîne sur ce territoire un afflux de populations bourgeoises en quête de nature. C'est à cette époque que se construisent des villas et se met en place une hôtellerie, ainsi qu'une offre de restauration.

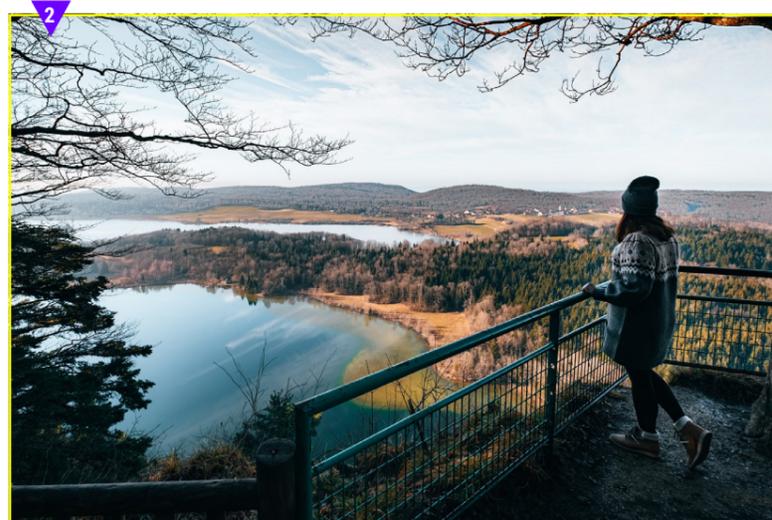
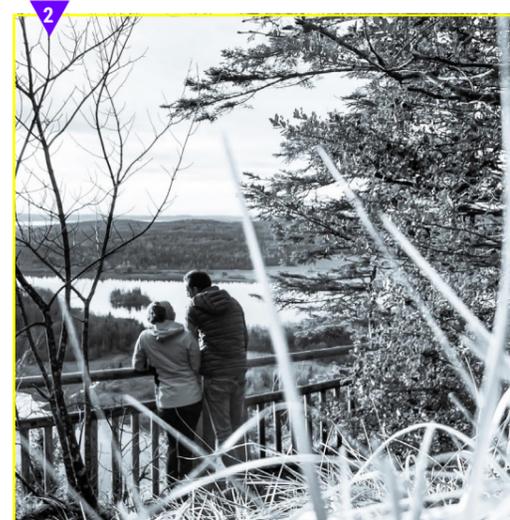
À partir de 1947, à la sortie de la deuxième Guerre Mondiale et en lien avec les différentes avancées sociétales (congrès payés, durée maximale du temps de travail hebdomadaire), une politique touristique plus populaire est mise en place. Elle se fait en lien avec le développement de l'image des lacs jurassiens.

Aujourd'hui, ce mouvement perdure, en s'accroissant. Si le nombre de visiteurs croît, la recherche d'une nature indomptée, aux valeurs esthétique et pittoresque, reste au cœur de l'appréhension des paysages. Le réseau social Instagram montre des motifs récurrents, présentant des photos d'une nature dépouillée, vierge de toute occupation humaine. On note toutefois un glissement de cette valeur, au profit d'une certaine mise en scène de soit même dans les paysages naturels.

Pour faire face à cet afflux touristique, le territoire s'est engagé dans une Opération Grand Site. La note argumentaire a été transmis aux services de l'État en 2017. Cette OGS s'étend sur les 9 communes des sites classés des « Sept lacs du plateau de Frasnois » et de « La Vallée du Hérisson ».

1 Fréquentation touristique le long du sentier des cascades

2 Photos extraites d'Instagram mettant en scène des observateurs au sein des paysages naturels



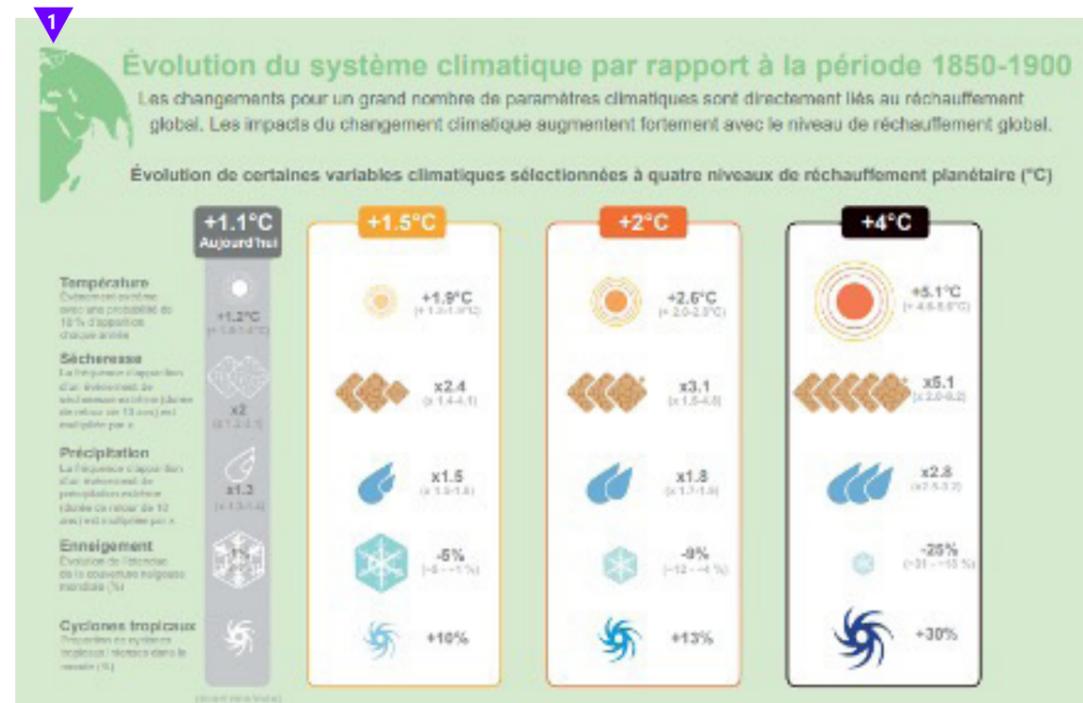
QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN ? ET DANS QUEL NOUVEAU RAPPORT ?

Cette analyse de l'histoire des paysages montre deux sources principales d'évolutions des paysages. D'une part, les paysages sont impactés par des modifications structurelles en fonction des évolutions économiques et démographiques. D'autre part, les rapports des populations au paysage se modifient, d'un rapport à l'exploitation de ressources, on bascule progressivement vers une recherche de plaisir consumériste.

Les paysages de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnois » sont donc bien à la croisée entre des éléments matériels et une capacité individuelle et collective à se projeter dans cet espace.

Or, l'avènement du changement climatique va basculer ces équilibres d'occupation de l'espace. En effet, les scénarios climatiques se traduisent d'ores et déjà localement par :

- des épisodes de stress hydrique plus intenses et plus fréquents qui vont avoir des conséquences sur les peuplements forestiers.
 - un risque de feu de forêt estival soumis à la pression d'usage, qui a tendance à s'accroître.
 - des périodes hivernales moins intenses et plus courtes induisant un développement des parasites (insectes, champignons...)
- Ces scénarios climatiques vont avoir des conséquences, notamment :
- la forêt, sa composition (dominance du feuillu et des espèces pionnières, rajeunissement des peuplements)
 - le régime hydrique et les espaces naturels liés (tourbière, roselière), mais également l'image que renvoie le territoire à ses visiteurs.
 - l'agriculture (perte de rendements).



1 D'après le résumé technique du 6ème rapport du GIEC, groupe de travail I



**De l'OGS vers
les sites classés :**
mettre en exergue
le sublime paysager

De l'OGS vers les sites classés : mettre en exergue le sublime paysager

3 3

LES SITES CLASSÉS DANS UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

La troisième partie du diagnostic vise à inscrire la découverte paysagère des sites classés dans un périmètre élargit. En effet, les limites des sites classés correspondent à un périmètre où s'exprime une valeur patrimoniale, sur laquelle le critère pittoresque est fondé. Par ailleurs, l'avènement de l'OGS nécessite une prise en compte plus étendue des perceptions des sites classés. Le plan de gestion issu de ce diagnostic visera à exprimer des orientations de gestion supports de l'écriture du plan d'actions de l'OGS.

Dès lors, il s'agit, dans le cadre de cette partie, d'autre part, d'identifier les relations de perception paysagère entre sites classés et périmètre de l'OGS, et d'autre part, de préciser le fonctionnement des sites et les impacts de ce fonctionnement sur la qualité paysagère des lieux.

Comme le montre la première partie, l'appréhension des sites classés se fait à deux échelles : une échelle intime au cœur des sites classés et une échelle territoriale, grandiose depuis les différents belvédères des sites. Il s'agit donc ici de faire le lien entre ces échelles pour comprendre les logiques d'emboîtement d'échelle entre site classé et OGS : comment arrive-t-on sur les sites classés ? quelles interactions entre sites classés et OGS ?



De l'OGS vers les sites classés : mettre en exergue le sublime paysager

1.

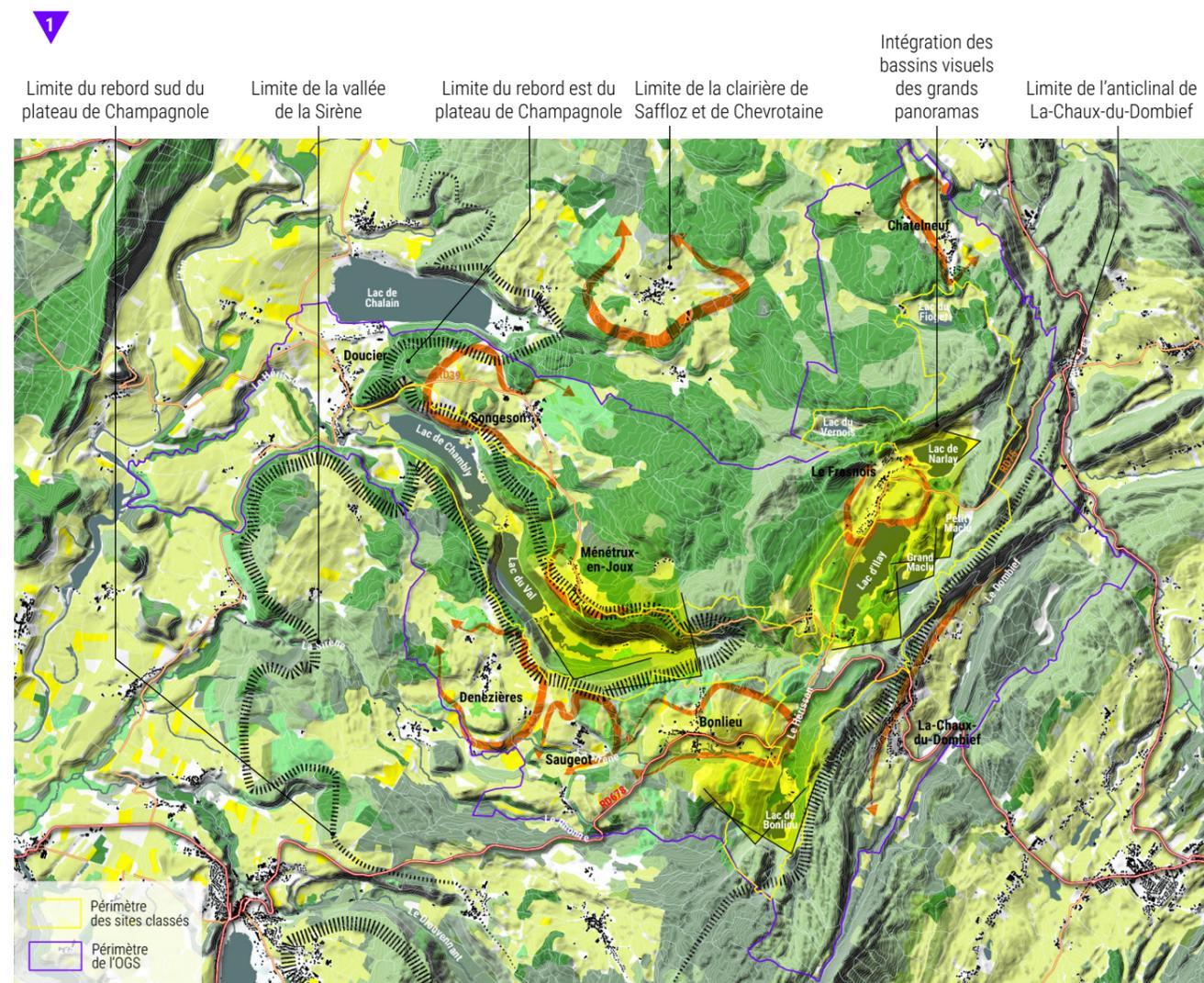
De la zone tampon à la zone cœur : des logiques progressives de perceptions paysagères à mettre en valeur

► L'inscription paysagère des sites classés

Les périmètres des sites classés combinent deux échelles de perception. Ces échelles sont la résultante de plusieurs éléments : une géomorphologie contraignant les ambiances et perceptions, les occupations du sol ouvrant plus ou moins les paysages et les axes de découverte (routes, chemins, points de vue). Ces éléments peuvent constituer des limites paysagères et visuelles, permettant de définir l'inscription paysagère des sites classés.

Particulièrement, la géomorphologie du plateau de Champagnole offre une limite cohérente à l'est entre le plateau de Champagnole et la Combe d'Ain. Il en est de même pour l'anticlinal de la Chaux-du-Dombief à l'ouest, entre le plateau de Champagnole et le Haut-Jura. S'il constitue un élément barrière aux perceptions paysagères, sa corniche contribue à la perceptions des deux sites classés, en offrant des bassins visuels comprenant une partie majeure du plateau de Champagnole. Enfin, si les secteurs d'ouverture paysagère autour des bourg ponctuant le plateau majoritairement forestier de Champagnole autour de Denezières, Saugeot, Bonlieu, Ménétrux-en-Joux et Songeson correspondent à des bourgs directement en relation paysagère avec « La vallée du Hérisson », la clairière habitée de Saffloz et Chevrotaine et celle de Chatelneuf correspondent à d'autres systèmes paysagers.

► Analyse des limites paysagères et visuelles des sites classés



Les portes d'entrée paysagère des sites classés

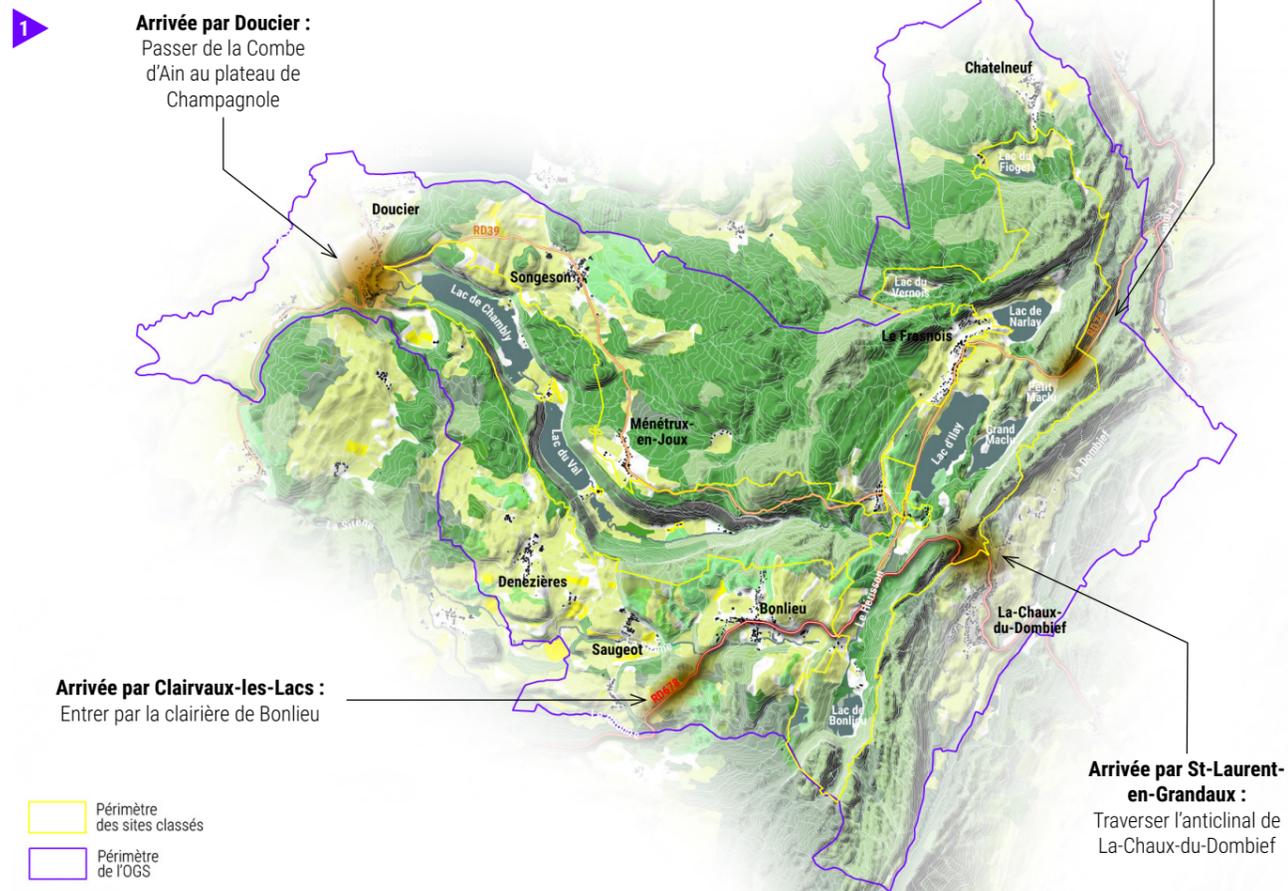
Ainsi les paysages constitutifs des sites classés s'expriment à plus vaste échelle que les périmètres des sites en eux-mêmes. Cette analyse des limites paysagères permet donc de définir une zone tampon entourant les périmètres des sites classés et participant également de la découverte des sites classés. Ces limites permettent de situer les sites classés dans leur contexte visuel et paysager. Cette zone tampon correspond peu ou prou aux limites de l'OGS. Cette analyse de l'inscription paysagère des sites classés conforte donc le périmètre de l'OGS dans l'expression paysagère des sites classés.

Dès lors, quatre portes d'entrée paysagère principales existent le long des axes routiers :

- l'arrivée par Doucier emprunte la RD27. La figure urbaine de Doucier (y compris la RD27) adopte l'arc de cercle de la moraine. Les deux falaises de la reculée du Hérisson marquent les portes d'entrée de « La Vallée du Hérisson », longée par la RD326. Le RD39 monte à travers falaise pour suivre, depuis le haut, le profil de la reculée.
- l'arrivée par La-Chaux-des-Crotenay emprunte la RD75. En serrée entre le Mont des Ifs et la corniche de l'anticlinal de La-Chaux-du-Dombief, la route emprunte un léger fond de vallée au paysage assez refermé. Après avoir passé un léger effet de col, le site classé des « Sept lacs du plateau de Frasnois » se remarque par la présence du lac du Petit Maclu, plaqué contre l'anticlinal.
- l'arrivée par St-Laurent-de-Grandvaux emprunte la RD678. Après avoir traversée le bourg de La-Chaux-du-Dombief, la route part à la conquête de l'anticlinal pour le traverser au niveau d'une cluse. Ce passage n'offre pas de vues dégagées sur le site classé des « Sept lacs du plateau de Frasnois ». Pour autant, les falaises de part et d'autre de la route marque un resserrement physique évoquant le basculement géographique.
- l'arrivée par Clairvaux-les-Lacs emprunte les RD678. Il s'agit d'un long itinéraire, traversant plusieurs ruisseaux du plateau de Champagnole et permettant de rejoindre Bonlieu. C'est après la traversée du Rhonnay monte jusqu'à atteindre la clairière habitée de Bonlieu, marquant ainsi la bascule paysagère vers « La Vallée du Hérisson ».

1 Zone tampon et localisation des portes d'entrée paysagère sur les sites classés

Arrivée par La-Chaux-des-Crotenay :
S'ouvrir sur les lacs du plateau de Frasnois



1 Arrivée par Doucier :
Passer de la Combe d'Ain au plateau de Champagnole

Arrivée par Clairvaux-les-Lacs :
Entrer par la clairière de Bonlieu

■ Périmètre des sites classés
■ Périmètre de l'OGS

Arrivée par St-Laurent-en-Grandvaux :
Traverser l'anticlinal de La-Chaux-du-Dombief

2.

Une pollution nocturne concentrée en périphérie des sites

Ces routes atteignant et traversant les sites classés, ainsi que l'urbanisation, sont des supports de mats lumineux pouvant entraîner une pollution des paysages nocturnes. De manière globale, cette pollution reste maîtrisée. En effet, les sites naturels composant les sites classés sont à l'écart des sources lumineuses importantes. Notamment, la reculée du Hérisson apparaît exempt de pollution nocturne.

Pour autant, certains villages périphériques et à proximité des sites peuvent ressortir dans les paysages nocturnes. Dès lors, des points de vigilance vis-à-vis de ces pollutions restent à avoir spécifiquement sur les franges des sites classés :

- la traversée du hameau de la Fromagerie offre des points lumineux dans les paysages nocturnes perceptibles depuis la RD39 en venant d'Illay.
- le hameau d'Illay et l'intersection des RD 39 et 75. Cet apport lumineux, nécessaire pour assurer la sécurité du carrefour, renforce son image très routière.
- le bourg du Frasnois et sa silhouette sont particulièrement perceptibles depuis le site classé des « Sept lacs du plateau de Frasnois ». Cette source lumineuse impacte ce site classé.

Cette vigilance s'entend également pour les perceptions diurnes. En effet, les modèles de mats sont assez routiers et ne renvoient pas une image de qualité à la perception des sites, ni même au confort urbain lors des traversées de bourgs.

- 1 Mat routier présent dans le hameau de la Fromagerie
- 2 Intersection entre la RD39 et la RD75
- 3 La frange du Frasnois depuis le site classé des « Sept lacs du plateau de Frasnois »
- 4 La frange du hameau de la Fromagerie
- 5 Depuis le panorama de Bonlieu, sur la vallée du Hérisson, une absence de pollution nocturne



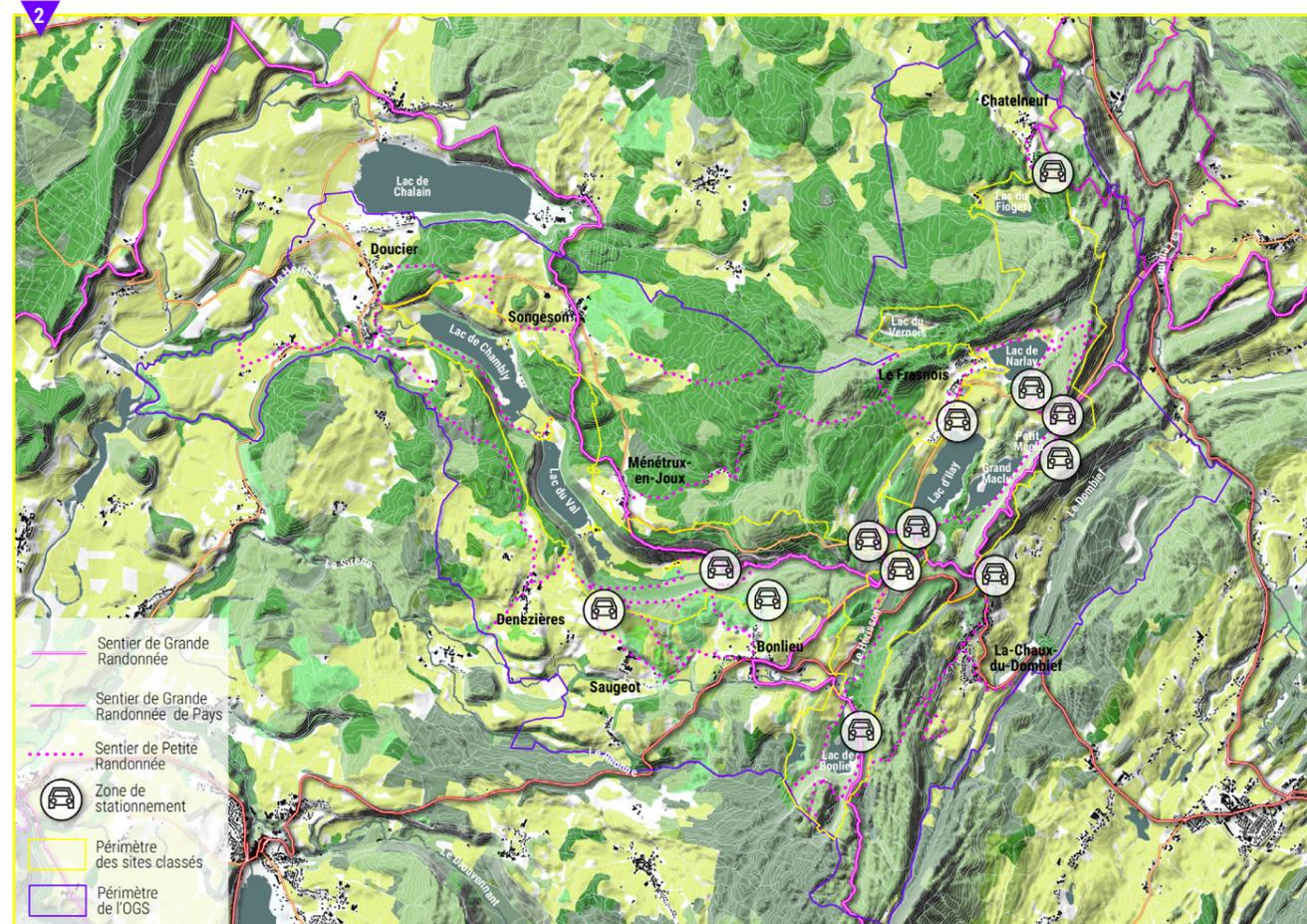
3. Une logique de découverte des sites classés essentiellement piétonne

► Une fréquentation pensée sans approche globale du fonctionnement

La fréquentation des sites classés et, plus largement du territoire de l'OGS, est aujourd'hui importante. Elle génère des aménagements pour gérer et organiser les flux. Le choix réalisé dans le cadre du précédent plan de gestion d'organiser la découverte des paysages par des circuits automobiles a nécessité l'**aménagement de nombreuses poches de stationnement, cherchant à aller au plus près des curiosités naturelles.** Un meilleur fonctionnement du stationnement pourrait être réalisé, notamment en interrogeant leur localisation, leur potentielle mutualisation et plus globalement sur leur gestion. À titre d'exemple, l'accès au sentier des cascades peut se faire par le haut ou le bas. En bas, un parking a été aménagé par la Communauté de Communes Terres d'Émeraude, c'est un accès payant l'été. En haut, plusieurs parkings ont été aménagés par les communes, chacun des parkings sont gratuits.

Si l'émergence d'une volonté de mieux gérer la fréquentation (notamment par la création d'une zone de quiétude autour du lac d'Ilay) émerge et doit structurer le plan d'actions de l'OGS, le sujet du stationnement sera à traiter dans le cadre du plan de gestion. **En effet, certaines localisations apparaissent impactantes dans le cadre de la découverte des paysages.** Si chaque zone de stationnement reste en elle-même peu imperméabilisée, la location du parking situé au sud du lac d'Ilay est très préjudiciable par la RD75.

- 1 Un parking impactant pour les perceptions du lac d'Ilay depuis la RD75
- 2 Carte du fonctionnement des sites classés et de l'OGS



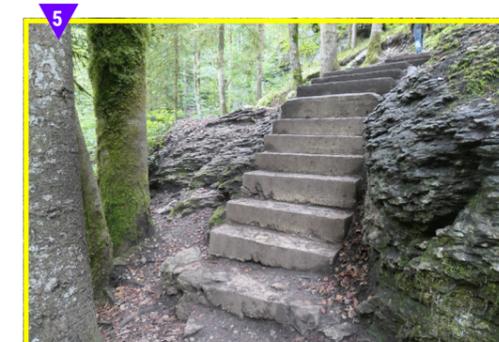
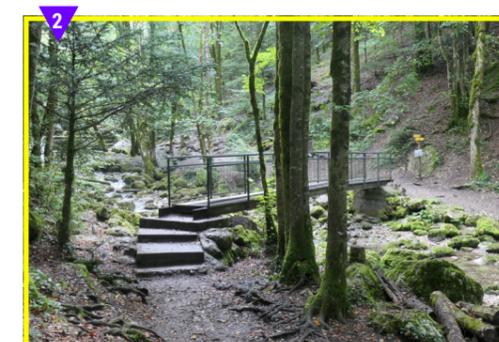
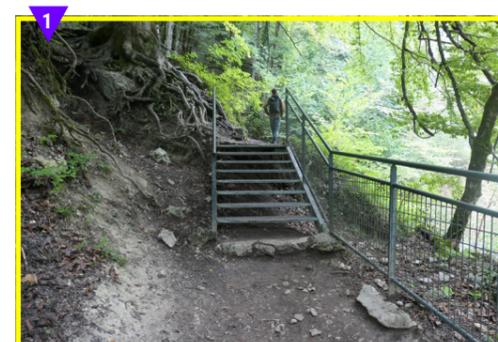
► Une importante fréquentation artificialisant les qualités naturelles des sites classés

Bien qu'assurée par la voiture, la fréquentation des curiosités naturelles localisées dans les sites classés est majoritairement assurée à pied. **Le GR559 – L'Échappée Jurassienne constitue l'armature principale de la randonnée pédestre.** Elle connecte le territoire avec les territoires limitrophes et traversent les principales curiosités naturelles du territoire, notamment :
 – **c'est de la Maison des cascades au Saut-Girard, la base du sentier des cascades,** permettant d'observer les sept cascades principales. Beaucoup de visiteurs n'empruntent que ce cheminement dans le cadre d'un aller-retour pouvant être périlleux. Ce sentier est très fréquenté.
 – **c'est aussi le sentier de la corniche de la Côte des Maclus** sur lequel trois belvédères sont disponibles (pic de l'Aigle, 3 lacs et 4 lacs).

À cette armature principale, se greffent plusieurs autres sentiers de petites randonnées, notamment le tour des trois lacs est une boucle autour des lacs d'Ilay, des Grands et Petits Maclus et de Narlay. En complément, le tour du lacs de Bonlieu, du Mont des Ifs ou encore d'autres cheminements sur le plateau de Champagnole sont également aménagés.

Cette fréquentation importante du territoire et des paysages est un sujet qui a été largement traité dans le précédent plan de gestion, offrant des réponses techniques et esthétiques aujourd'hui support de débat pour les élus et gestionnaires locaux. En effet, les aménagements réalisés à partir du plan de gestion contribuent à une forme d'artificialisation des sites naturels. Ainsi, certains aménagements liés au précédent plan de gestion sont sujet à débat :
 – en matière d'insertion paysagère de plateforme de belvédère (Grand Saut, Saut Girard).
 – en matière de sécurisation des cheminements.
 – en matière de gestion quotidienne (ever-green du parking de la Maison des Cascades).

- 1 Escaliers et garde corps métalliques présent le long du sentier des cascades
- 2 Passerelle Lacuzon massive
- 3 Plateforme du Grand Saut
- 4 Aménagement de sécurisation de la vasque en amont de la Cascade de l'Éventail
- 5 Escalier maçonné dans un espace naturel
- 6 Bordure de rivière métallique assurant une continuité de cheminement
- 7 Plateforme du Saut Girard



► Une absence de partage de la mise en découverte entre les gestionnaires de site

Sur le territoire et plus particulièrement sur les points d'arrêts (panoramas, départs de sentiers, parkings) et les sites remarquables, on observe la présence d'une signalétique très hétérogène. Ces différences sont visibles à la fois dans le design des supports (choix des matériaux, ergonomie), le choix graphique (style d'illustrations, cartographies, colorimétrie) et l'objet (informatif, de découverte, directionnelle). On note également des supports parfois endommagés voir illisibles pour le visiteur, constituant ainsi davantage une «verrue» sur le site plutôt qu'un outil de découverte. Cet éclectisme ne parvient pas à participer à une lecture globale du territoire et de le rendre lisible et attractif.

La signalétique a pour fonction première de créer des repères visuels, d'apporter de la connaissance et des informations ciblées afin d'accompagner les habitants et les touristes dans leur connaissance du territoire.

L'écriture d'une stratégie de découvertes pour les sites classés à l'échelle piétonne permet de hiérarchiser les informations : signalétique signal (visible aussi à l'échelle de la voiture), totems/pupitres informatifs, de sensibilisation et directionnels (axes de découverte existants et/ou nouveaux). interrogera plus largement les éléments que nous souhaitons mettre en partage.

L'enjeu est de parvenir à la mise en place d'outils permettant d'installer une identité fédératrice au territoire, repérable et repérée par toutes et tous. Une approche spatiale doit être mise en œuvre afin de garantir l'accessibilité par tous le publics (aménagements et mobiliers spécifiques, positionnement - visibilité).

1 Supports hétérogènes sur le territoire ne permettant pas de créer une identité forte et commune aux sites



QUELLE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES DANS LE CADRE DE L'OGS ?

Si dès l'invention du tourisme les cascades du Hérisson et les lacs du plateau de Frasnois font l'objet d'une fréquentation, celle-ci a tendance à s'accroître. **Le projet d'OGS est le fruit des réflexions des élus et acteurs locaux permettant de définir une stratégie d'accueil partagée et de qualité.** En effet, la découverte des sites restent aujourd'hui peu pensée à l'échelle des sites et reposent sur une gouvernance composée de neuf communes et de trois Communautés de Communes.

Cette fréquentation touristique a des impacts sur les paysages. L'important accueil de visiteurs nécessite des aménagements, notamment de sécurisation des cheminements ou de création de zones de stationnement. **Ces aménagements ont aujourd'hui tendance à artificialiser les espaces naturels, car leur vocabulaire ou leur inscription restent peu en accord avec un espace naturel.**

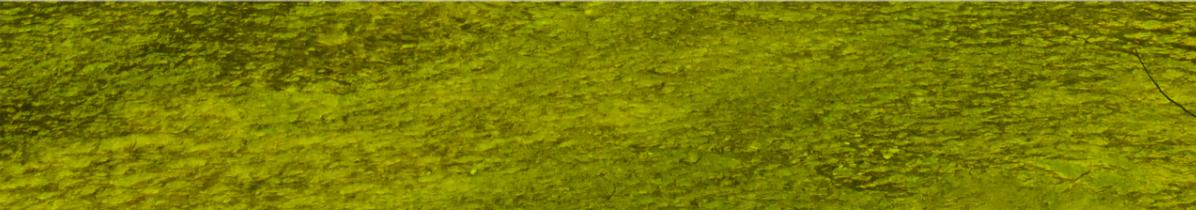
De même, les nouveaux modes de déplacement touristique, les nouveaux usages et demandes des visiteurs (caraving, camping sauvage, etc.) induisent une pression sur les paysages et les milieux naturels remarquables, particulièrement l'été. **À chacun de ces problèmes, des réponses sont apportées de manière sectorielle et fonctionnelle, sans pour autant réellement impulser une réflexion globale de paysage.**

Aujourd'hui, les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lac du plateau de Frasnois » sont à un point de rupture, qui pourrait faire craindre demain une bascule irrémédiable dans la mise en découverte des lieux. Il s'agit de ne pas le franchir à la fois dans les vocations et usages touristiques du lieu, ainsi que dans ses aménagements *ad-hoc*. Si ce sujet reste très largement à travailler dans le cadre du plan d'actions de l'OGS, **le plan de gestion est un document cadre qui définira les grandes lignes de composition paysagères pour chaque type d'aménagement, les limites à ne pas franchir. Ainsi chaque aménagement devra être justifié au regard de la prise en compte de l'esprit des lieux, et non seulement d'une approche technique et fonctionnelle.**

Cette prise en compte de l'esprit des lieux gagnerait à être étendue à l'ensemble du périmètre de l'OGS, car des vrais liens fonctionnels et paysagers existent. Le périmètre de l'OGS garantit une lisibilité paysagère aux périmètres des sites classés. **C'est un territoire porte aux sites classés, qui doit également faire l'objet d'une vigilance accrue en matière de logique de découverte des paysages.**



Pour conclure,
les enjeux structurant
du plan de gestion



Pour conclure, les enjeux structurant du plan de gestion

QUATRE ENJEUX, QUATRE DÉFIS POUR LES PAYSAGES

Les trois parties du diagnostic abordent les paysages des sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnais » sous plusieurs prismes :

- la première partie s'intéresse à l'esprit des lieux, ce qui rend spécifique et unique les sites classés, leur relation au sublime paysager.
- la seconde partie s'intéresse à l'évolution des paysages au cours du temps et des rapports entretenus entre les sociétés et ces paysages.
- la troisième partie s'intéresse à la mise en découverte des paysages et aux impacts du tourisme sur la qualité paysagère des lieux.

L'étude de ces paysages, ainsi que la concertation mise en place lors de l'élaboration de ce diagnostic, invitent à la définition de quatre enjeux. **Il s'agit de quatre défis qui devront trouver une réponse dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Ces quatre défis invitent à une première structuration du plan de gestion.**

Cette présentation des enjeux est complétée des premières intentions de sujets auxquels se rapportent l'enjeu. En effet, l'élaboration du plan de gestion verra également la prise en compte des remarques des acteurs et élus locaux, dans le cadre de la définition des Objectifs de Qualité Paysagère et des actions de mise en œuvre.

Enjeu 1 : Les équilibres paysagers, à l'aune d'un nouveau changement climatique

Le climat a une importance essentielle dans l'esprit des lieux des sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du Plateau de Frasnais ». C'est bien par la conjonction entre ce climat rigoureux et cette géomorphologie que se mettent en place les paysages. Or, les évolutions du changement climatique se fait déjà ressentir localement, notamment sur les compositions forestières. Cet enjeu vise donc à offrir un cadre de réflexion à ces évolutions, tout en prenant compte la valeur patrimoniale des lieux. Il s'agit de pouvoir accompagner les paysages vers ces transformations majeures, tout en prenant en compte cet esprit des lieux.

Sujets en lien avec l'enjeu 1 :

- L'évolution des équilibres sylvoagricoles
- L'intensification des pratiques agricoles
- La préservation des motifs paysagers structurants
- Le traitement des secteurs en cours de banalisation paysagère

Enjeu 2 : L'accompagnement à la pérennisation des usages dans et en bordure d'un site classé

Si les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnais » présentent essentiellement un profil naturel, l'Homme a toutefois occupé ces lieux, notamment en utilisant le force motrice de l'eau ou encore ses ressources nourricières. Cet enjeu vise donc à accepter un certains nombres d'aménagement permettant d'accompagner ces usages. Pour autant, ils doivent se faire de manière assez discrètes pour que ne pas contrevenir ou supplanter la grandeur des compositions paysagères.

Sujets en lien avec l'enjeu 2 :

- L'urbanisation et l'architecture dans le site et en lien avec le site
- Les aménagements liés aux paysages de nuit
- Les petits projets liés à une fréquentation et un usage local : chasse, pêche, etc.
- La valorisation des éléments de l'histoire locale : patrimoine vernaculaire

Enjeu 3 : La scénographie des lieux

La découverte des curiosités naturelles et des paysages composant les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnais » passe essentiellement par une logique de balades, apportant beaucoup à la mise en découverte des sites classés. En effet, la randonnée met en condition le visiteur. Or, la fréquentation de plus en plus importante des sites classés nécessitent la mise en place d'aménagements de plus en plus conséquents et sans réellement être pensées à l'échelle des sites. Cet enjeu vise donc à mettre en valeur les sites par une réflexion globale, appuyée de l'esprit des lieux.

Sujets en lien avec l'enjeu 3 :

- Le langage et le vocabulaire d'aménagement des sites
- Les secteurs de réouverture paysagère (perspectives, belvédères)

Pour conclure, les enjeux structurant du plan de gestion

- Les interventions sur l'enrichissement
- Le traitement des points noirs
- La renaturation des lieux
- La mise en valeur des sites
- La signalétique

Enjeu 4 : L'accueil des publics et la gestion de la fréquentation

Les sites classés de « La vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnais » sont soumis à une importante pression de fréquentation. Si les réponses à cet enjeu sont attendues dans le cadre du plan d'action de l'OGS, le plan de gestion commun aux sites classés peut définir les contours des aménagements permettant une meilleure gestion et un meilleur accueil des visiteurs. C'est tout l'objectif de cet enjeu.

Sujets en lien avec l'enjeu 4 :

- Les infrastructures liées au tourisme : parking, caravanning
- La sécurisation des sites
- Les pratiques événementielles et sportives
- Les usages de découverte





MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DE L'ÉVALUATION

Le plan de gestion commun est un document très dense, structuré en deux volets :

- un volet « **Diagnostic** » autour des trois échelles d'analyse (le grand paysage, le tourisme et la pratique du site).
- un volet « **Propositions** » précisé de fiches actions relevant d'un « Plan de référence in-situ » et de fiches actions relevant de logique en « Itinéraire ».

Dès la première lecture, la structuration du document interroge.

En effet, bien qu'apparemment structuré autour de thématiques, de possibilités d'itinéraires, en réalité, **le document hésite entre une approche thématique et une approche spatiale.** De ce fait, **le volet « Propositions » est peu lisible et compréhensible**, les redondances et renvois entre différentes parties du documents sont permanentes.

Par ailleurs, **les fiches actions ne sont pas du tout structurées** et ne se présentent pas sous la forme de fiches redondantes, sérielles, avec classiquement un rappel des éléments de diagnostic, les enjeux associés et les préconisations et principes de gestion.

Ces fiches confondent des principes de gestion et des objectifs opérationnels. Ceci ajoute une confusion dans la lecture du document.

Malgré cette absence de structuration du propos, ce document a été une ressource mobilisée dans le cadre des différents projets, notamment pour des opérations majeures sur le territoire : les belvédères du Saut-Girard et du Grand Saut, le parking et la maison de site.

La présente évaluation vise à établir un bilan quantitatif et qualitatif du plan de gestion commun. Dans un premier temps, l'ensemble des opérations définies dans ce plan de gestion ont été synthétisées sous la forme d'un grand tableau. Les visites de site ont permis d'interroger le terrain pour savoir si des opérations ont été réalisées. Un bilan qualitatif des différentes opérations est dressé à travers ce double questionnement :

- l'opération prend-elle réellement en compte les principes du plan de gestion ?
- l'opération conduit-elle à un aménagement qualitatif des paysages ? repose-t-elle sur la prise en compte de l'esprit des lieux ?

Les tableaux présentés à la suite de cette introduction sont les documents d'analyse brute de l'évaluation du plan de gestion. Faisant suite à cette analyse, le bilan qualitatif se concentre sur les opérations principales ayant vu le jour depuis l'élaboration du plan de gestion.

Diagnostic

- Le grand paysage
- Le tourisme
- La pratique du site



Propositions

1. Plan paysager de référence

- Gestion des paysages
- Villages et urbanisation
- Activité commerciale

2. Itinéraire

2.1 Quatre promenades médiévales au pays des lacs et des cascades :

- Les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen Age.
- Les Quatre Lacs et le prieuré Saint-Vincent d'Illay
- Lac de Bonlieu, désert des chartreux

- Le château de L'Aigle
- 2.2 Mythes et légendes de la Petite Ecosse
- La Chambre du Prince
- L'Éventail et la légende du capitaine Lacuzon

- Le village englouti de Narlay
- Le Sylphe de Bonlieu
- La Dame Blanche



- 1 **Structuration du plan de gestion commun des sites classés de « La Vallée du Hérisson » et des « Sept lacs du plateau de Frasnais »**

Partie 1 : Plan paysager de référence

Type de fiches	Localisation	Orientations de gestion	Sous fiche	Sous-sous fiche	Sous-sous-sous fiche	Propositions d'aménagement	Déclinaisons spatiales	Pages du plan de gestion	Réalisation de la fiche	Prise en compte du plan de gestion	
<p>5 thématiques concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation du Grand Paysage : réouverture de perspectives, opérations de « reconquêtes paysagères »... - Mise en valeur de motifs paysagers : dégagement de pitons rocheux, de pieds de falaises, restauration et maintien des clairières. - Mise en valeur de sites particuliers : défrichement sélectif et entretien des cascades, de l'ancienne clouterie. - Restauration de points noirs paysagers et suppression de dysfonctionnements : renaturation d'éboulis, restauration du parking enherbé au pied de l'Eventail, atténuation de l'impact de certains réseaux aériens... - Rénovation de l'image du lieu : signalétique, mobilier mais également les prescriptions aux acteurs privés. 											
Gestion des paysages	Autour du lac du Fioget et du Vermois	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver l'ouverture des paysages et les perspectives portucales > Préférer le caractère rural et hydromorphe plutôt que forestier. > Orienter la gestion forestière vers une mixité des peuplements, et un mode de régénération continue (plutôt qu'une exploitation totale.) 						P.8, doc 1	?	?	
	Autour du lac de Narlay	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et entretenir les perspectives > Conserver et entretenir le caractère rural du terrain de camping dans sa forme actuelle > Proposer une promenade autour du lac, tout en conservant le caractère spontané de la découverte > Gérer les espaces ouverts par un entretien régulier des haies et des bosquets > Préserver la lisibilité paysagère du site : cohérence et légitimité paysagères. Par exemple, la zone boisée au Nord du plan d'eau : située au niveau d'un « col », un point d'inflexion du relief particulièrement fondamental pour la compréhension du site, elle en perturbe la lisibilité. > Gérer les zones humides : un entretien régulier doit permettre de préserver la perspective depuis le belvédère de la Fée de Narlay Entretien de la saulaie et de la roselière 					vue plongeante sur lac (diga transformé en schéma d'orientation)	P.9, doc 1	?		
	Autour des lacs du Val et de Chambly	<p>Préserver les milieux ouverts autour de ces lacs, et une perspective soignée depuis les belvédères du circuit des « mythes et légendes » : la Chambre du Prince, la Dama Blanche. (Eventail...)</p> <p>Il est tout aussi important que sa réouverture en corollaire à une gestion paysagère des versants (réouverture des clairières, résorption des friches) permettant de retrouver un paysage en cours de disparition.</p>					vue plongeante sur lac (diga transformé en schéma d'orientation)	P.10, doc 1	?		
	Le Chemin des crêtes entre le Frasnois et Illy	<p>L'enjeu est de retrouver une lisibilité paysagère autour du Frasnois dans une logique de gestion actuelle. Certains principes sont fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> > éviter le développement de friches à proximité immédiate du village; > préserver la ceinture de prés et de prairies autour du Frasnois (il se trouve avant les forêts en versant et le lac en talweg). = reculer les lisières > préserver une continuité biologique avec un réseau de haies cohérent entre lisières et bosquets <p>La « plage » doit conserver son caractère spontané.</p>					vue plongeante sur lac (diga transformé en schéma d'orientation)	P.11, doc 1	NON		
	Autour du hameau de Frasnois	<ul style="list-style-type: none"> > Entretien des prés et des prairies. Des opérations de reconquête d'espaces ouverts et de prairies ont été menées sur les terrains communaux par la commune de Frasnois. Les collectivités locales pourraient avoir comme objectif d'acquiescer progressivement et dans la mesure du possible, les terrains périphériques aux lacs afin de procéder à une restauration des lieux (bien souvent enrichis), et à un entretien régulier. > Intervention de restauration : opération lourde, elle est un préalable nécessaire. Première année du programme d'actions. > Travaux réguliers d'entretien : les deux à trois premières années, un entretien pluriannuel est nécessaire, afin de pérenniser les travaux de restauration afin d'affaiblir progressivement les plantes pionnières non désirables > Au-delà de la quatrième année, l'entretien pourra se limiter à une ou deux fauche(s) annuelle(s). Il est essentiel de réduire la plantation de résineux. 					vue plongeante sur lac (diga transformé en schéma d'orientation)	P.12, doc 1	OUI	OUI	
	L'entre-deux lacs : Illy et Maclu	<p>Fixation mécanique du sol</p> <p>Végétalisation du sol</p>							P.14, doc 1	NON	
	Restauration des carrières des Maclu	<p>point noir paysager, élément perturbateur dans un espace bocager particulièrement intéressant. Actuellement, son traitement et son intégration paysagère sont insuffisants.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Plantation le long du sentier (plutôt qu'au bord de la station (l'une haie vive mélangeant aléatoirement des essences locales. Elle occulterait la partie basse de la perspective > Effacement des réseaux aériens 					photomontage	P.15, doc 1	?		
	Station d'épuration du Frasnois	<p>Cartographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> > rouge : lieux où une urbanisation supplémentaire nuirait très fortement au grand paysage > orange : lieux où une urbanisation supplémentaire nuirait à la qualité paysagère du village, limitant les percées sur le paysage environnant et la séquence entre le hameau de Narlay et le Frasnois > vert : une nécessité disante à respecter pour une urbanisation coteau par rapport à la ligne de crête <p>Hameau de la Fromagerie : périmètre urbanisable doit se cantonner en partie basse du coteau / effet porte de l'entrée ouest à préserver</p> <p>Principes d'aménagement du parking :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une pénétrante de prairie qui améliore la liaison avec les parcelles voisines - structurer par une bordure un pk haut plus fréquenté - partie basse traitée comme une promenade - traitement de béton désactivé au pied du mur - talus enherbé structuré 							P.16, doc 1	OUI	OUI
	Le Frasnois : principes d'urbanisation et aménagement d'un parking	<p>banir le blanc et les couleurs vives des traitements de façades,</p> <ul style="list-style-type: none"> > rechercher une homogénéité de la couleur des toitures > limiter voire stopper les implantations nouvelles > résorber les points noirs > encourager la restauration et l'utilisation des motifs paysagers traditionnels dans le traitement de l'environnement immédiat 							P.17, doc 1	?	
	Urbanisation de Chambly	<p>aménagement de la liaison entre la terrasse de la buvette et son environnement, par un apport de végétation et éventuellement une plate-forme diminuant l'importance du mur de pierre actuel,</p> <ul style="list-style-type: none"> > suppression des barrières en pla-teaux de bois, et traitement par des emmarchements ou des terrasses à niveaux différents, > suppression des parasols publicitaires, > protection solaire par une pergola végétalisée à une hauteur au moins égale à 2.5m. <p>stationnement qui n'est situé qu'à une centaine de mètres du site du Saut de la Forge. Toutes les fonctions seraient regroupées sous une même structure de dimensions mini-male pour abriter : buvette / repos, toilettes publiques, information tourisme,, intégration des conteneurs à déchets, poste de secours ...</p>					schéma d'aménagement	P.19, doc 1	?		
Conseils : activité commerciale en site d'intérêt paysager majeur	Amélioration de la buvette du Saut des Forges	<p>Valoriser les lignes horizontales par rapport aux verticales ce qui se traduira par la limitation de toutes les constructions en hauteur</p> <p>Les bâtiments devront toujours, quelle que soit leur hauteur avoir, un rapport de longueur et largeur supérieur à leur hauteur</p> <p>En fond de vallée, les plantations hautes seront proscrites, même groupées (sapins, épicéas...)</p> <p>Les bâtiments sont implantés perpendiculairement au Hérisson. Cette implantation devrait permettre de mettre mieux en valeur le ruisseau.</p>					photomontage	P.23, doc 1	NON		
	Buvette du Saut des Forges, un nouvel établissement à la lisière du site							P.25, doc 1	NON		
	La ferme de l'Aurochs							P.26, doc 1	NON		
	Le restaurant de la cascade						schéma d'aménagement	P.26, doc 1	?		
Fiche réf : mobiliers et aménagements								P.29, doc 1			

► **Partie 2 : Itinéraires / Les promenades médiévales au pays des lacs et des cascades : les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen-Âge**

La vallée du Hérisson	RD 326, mise en valeur des falaises qui bordent la rive nord de la route et effacement de la ligne électrique	Dégagement de la strate arborée située en pied de falaise et qui en gomme le caractère monumental. Les barres rocheuses seront particulièrement mises en valeur, au niveau du hameau de Chambly, ainsi que le long de la section bordant le lac.		p.5 et 7 doc 2	NON	
	Enseigne et cheminements	Hiérarchisation des voies = La voie d'accès au site doit rester dominante, en revanche, un sentier peut perdurer et inciter à une découverte pédestre du site du Lac du Val. Traitement de la liaison piétonne et le pk : pavés bois		p.8 doc 2	NON	
	Parking de la ferme de l'Aurochs	Une entrée unique est située au centre de la parcelle pour une meilleure lisibilité de l'espace et une optimisation du pk Des panneaux informatifs sont implantés (1 à 2). Le cheminement piéton reçoit un traitement de soi différencié limité côté Hérisson par des pavés bois. Des bornes délimitent les espaces de circulations piétonnes ou automobiles pour un meilleur accueil et une requalification de l'espace. La végétation est renforcée (herbe) sur l'espace bordant le Hérisson et le Lac du Val. Un élagage léger permettra de distinguer le lac et le ruisseau. > L'aménagement d'une zone de stationnement destinée aux bus nécessitera de réaliser des écrans, et en particulier un renforcement des plantations le long de la voie. En contrepartie, pour éviter une fermeture trop importante des paysages, il est important de réduire l'enfrichement du versant, déjà bien avancé à hauteur de la pisciculture. > La suppression de quelques haies taillées, voire de la totalité d'entre elles, permettra également de renforcer la présence des falaises à l'arrière-plan. > L'entretien des prairies ainsi que la suppression de quelques conifères participeraient aussi à une mise en valeur du grand paysage.	plan d'aménagement et photomontage	p.10 doc 2	NON	
	Traitement de l'espace de pk et impact sur la RD326	> Entrée unique au centre de la parcelle > pk bus : gazon armé + enduit bicouche + trame de concassé scellé > plantations arbustives > fossé séparant le futur pk de l'ancienne voie conservé > unité de traitement des clotures > abords du canal enberbés		p.11 doc 2	NON	
	Pk de la pisciculture	> matériaux naturels > traitement de la voie structurantes > simple structure de bois avec remplissages à clairevoies > bardages bois pour intégrer le bâtiment > éclaircie des conifères	schéma d'aménagement	p.13 doc 2	NON	
	Traitement des abords	> stationnement engazonné = gazon park		p.15 doc 2	NON	
	Nouvelle aire de stationnement de l'Éventail	> plan de circulation VL séparant les flux piétons / VL / cars : stationnement en amont sur pk paysager + cheminement piéton déporté par rapport à la voie actuelle > plantation d'essence locale (gommer les anciens aménagements qui témoignent d'un fonctionnement obsolète) > nouvelle séquence emjambant le bief du Moulin Jacquard et remontant le cours du Hérisson > mobiliers choisis dans la gamme du plan de gestion		p.16 doc 2	OUI	OUI, mais problème d'entretien
	Abords de la Maison des Cascades	> zone ponctuelle de pk face à la plateforme du belvédère + aire de gazon armé > plateforme d'observation en épousant le relief + platelage bois + garde corps métallique interrompue de muret de pierre de pays > secteur restauré et réenherbé en avant de la plateforme	schéma d'aménagement	p.18 doc 2	OUI	OUI
	Belvédère	> création d'un lisière mixte ou feuillue le long de la parcelle avec coulisses végétales (diminution des impacts liés à l'enrésinement) > revêtement griffé au niveau de la frange plantée	schéma d'aménagement	p.25 doc 2	NON	
	Itinéraire et stationnement	Mise en place d'une «petite boucle», d'un itinéraire permettant en peu de temps, de découvrir les principaux intérêts de la Grande Promenade. En effet, une boucle, longeant la route (aménagement en contre-allée pour plus de sécurité), permet d'atteindre le belvédère SUR la chute, de la surplomber, puis de revenir par le bas de la chute, en passant par Ilay, et de découvrir le Saut-Girard, qui synthétise assez bien l'ensemble constitué par les cascades du Hérisson : un ouvrage d'art et de retenue d'eau, un gour, une cavité arrière, et une nappe en éventail. Ces qualités la rendent particulièrement pédagogique. Le boucle s'achève en regagnant le parc de stationnement.		p.26 doc 2	NON	
Pk et belvédère du Saut Girard	Itinéraire la petite boucle du Saut Girard			p.27 doc 2	NON	
	PK	Délimitation de la zone dévolue au marquage de l'entrée (2 options proposées)		p.28 doc 2	NON	
	Belvédère sur la chute	> Ajouter au pont du côté de la chute une passerelle destinée au piéton avec effet vertigineux > Aménagement de deux aires de stationnement en direction d'Ilay > Aménagement du belvédère : restauration du couvert herbeux en bord de chaussée avec création de fossé, aménagement de la plateforme au niveau de la perspective > Garde corps métallique	schéma d'aménagement + photomontages	p.29 doc 2	OUI	OUI

► **Partie 2 : Itinéraires / Les promenades médiévales au pays des lacs et des cascades : les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen-Âge**

Entretien des paysages	Abord de la rivière et des îlots	Débroussailler les abords de la rivière, et de-supprimer la strate arbustive qui envahit progressivement les îlots	p.35 doc 2	OUI	OUI
	Les petits ouvrages d'art	Le recours à la pierre (un simple pare-ment de part et d'autre du dispositif peut éventuellement s'avérer suffisant), rappellerait les vestiges des ouvrages qui jalonnent la promenade, et améliorerait notablement l'intégration paysagère de ces passages.	p.36 doc 2	OUI	OUI
	Les drains	Les dispositifs de fortune n'ont pas leur place dans un site remarquable qui a été classé, et devront être remplacés, soit par des canalisations enterrées, soit par des rigoles ouvertes à l'air libre, éventuelle-ment « soulignées » de part et d'autre par une ligne de pavés	principes d'aménagement p.37 doc 2	OUI	OUI
	Les chemins	Le principe consiste à assainir la zone concernée par un curage de terrain, puis à améliorer la portance et la stabilité de la structure à l'aide d'un géotextile associé à un matériau drainant. Une grave stabili.sée constituera le revêtement le mieux adapté dans les zones régulièrement engorgées. Sinon, une terre siabilisée (terrain naturel renforcé) peut parfaitement convenir.	p.38 doc 2	OUI	OUI
	Les clairières		p.39 doc 2	OUI	OUI
	Le Saut de la Forge	> Mise en valeur du cirque rocheux constituant l'arrière-plan du Saut de la Forge > Point noir de la buvette (architecture ordinaire + mobiliers + parasols + terrasse) / piste de déplacement au débouché de la route forestière	p.40 doc 2	NON	
	Le moulin Jeunet	> Plantation de conifères à couper sur le cheminement d'accès > Défrichage de la strate rocheuse de la limite sud du chemin (idem pour rive droite du Hérisson) > Débroussaillage des ruines du moulin	p.41 doc 2	NON	
	La prairie entre le Moulin Jeune et le Saut-Girard	> entretien de la prairie > réduction du profil du cheminement à 3m de largeur > rapprocher le nouveau sentier de la lisière forestière	coupe de principe p.42 doc 2	NON	
	La cascade de l'ancienne clouetrie	> Restaurer le caractère minéral de la cascade et supprimer les écrans végétaux > offrir des services aux promeneurs (restauration et buvette) + qq's chambres d'hôtel	photomontage p.43 doc 2	OUI	OUI
	La Saut-Girard, bâtiment et accessibilité	Buvette	au sein d'un bâtiment vernaculaire > ne pas étendre la superficie de la terrasse > mobiliers de qualité > pk situé à qq's dizaine de m plus haut	p.44 doc 2	NON
Accès à la buvette		> signalétique et dispositifs contraignants d'interdiction d'accès Principes d'aménagement : - dégagement des abords ; - mise en valeur de la rigole et des murets ; - implantation d'un muret de part et d'autre du sentier, pour créer une « porte ».	p.45 doc 2	NON	
En aval du Saut-Girard		Des travaux de défrichage et la coupe de quelques arbres sont nécessaires, afin de préserver et de mettre en valeur cet intéressant panorama proposé aux promeneurs. Le garde-corps pourrait être enfin à terme remplacé, afin d'harmoniser le traitement des belvédères de l'ensemble des deux sites.	p.46 doc 2	NON	
Sécurité du public	le Saut-Girard	> Suppression des arbres et arbustes qui envahissent le talus situé au Sud de la rivière, à proximité du cirque rocheux qui forme l'arrière-plan de la chute d'eau, et qui est peu à peu occulté > Débroussaillage des murs, vestiges d'ouvrages, fossés le long du chemin d'accès au pk) > Remplacement des escaliers en béton par des structures en caillebotis métallique > Cheminement hors-sol avec escaliers en caillebotis métalliques ou structure autoporteuse	p.1 doc 3	OUI	OUI
	Escaliers, passage hors-sol		p.3 doc 3	en fonction des linéaires	
	Garde-corps, lisses et prises	> Privilégier le métal	p.7 doc 3	en fonction des linéaires	
	Passerelles	> Démontez les structures en béton et remplacez par des caillebotis métalliques : effet de transparence	p.13 doc 3	en fonction des linéaires	
	Passage à gué dans le lit mineur du Hérisson	> Installation d'un plancher hors-sol composé d'une structure en poutrelles métalliques et d'un caillebotis métallique	p.15 doc 3	en fonction des linéaires	
	Soutènement de chemin	> Madrier de bois avec lit de gravier à l'arrière	coupe détail p.17 doc 3	en fonction des linéaires	
	Soutènement du chemin, traitement des écoulement d'eau	> Création d'un écoulement avec rigole maçonnée > Renforcement passage au sol avec platelage bois ou caillebotis métallique autoporteuse	p.19 doc 3	en fonction des linéaires	
	Prévention des chutes de pierre	> grillage traillis de câbles soudés	p.20 doc 3	en fonction des linéaires	
	Mobilier	> Établir une charte de mobilier	p.21 doc 3	en fonction des linéaires	
	Sentier des cascades	à hauteur de la cascade du tuf	> Renforcer la notion de seuil > ouvrir le cheminement pour laisser passer un petit ru buser	photomontage p.23 doc 3	NON
Plate-forme au pied de l'Eventail		> Plateforme hors-sol et terrasses successives en caillebotis métallique > escaliers en léger encorbellement	principes d'aménagement p.25 doc 3	OUI	OUI
Les escaliers menant au sommet de l'Eventail		> remplacement des escaliers par une alternance d'un nombre impaire de pas en plan inclinés successifs > installation de poutrelles métalliques fixées au sol par un massif de fondation et habillées en bois > remplacement de la lisse en bois par un main courante dans l'épaulement du relief	p.27 doc 3	NON	
Le belvédère situé au sommet de l'Eventail		> plateforme en caillebotis métallique autoporteuse avec intégration des rochers	photomontage p.29 doc 3	OUI	OUI
La passerelle Sarrazine et le belvédère des Tufs		> équiper le chemin d'accès d'un escalier et d'un plancher hors sol > protéger les racines dénudés > remplacement du grillage par un garde corps	p.31 doc 3	NON	
La passerelle Lacuzon		> cheminement le long de l'autre berge du Hérisson (rive droite)	p.33 doc 3	OUI	OUI
Le passage derrière le Grand Saut		> installation d'un panneau d'avertissement du public > installation d'un câble ou d'une lisse fixée à la paroi rocheuse derrière le cours d'eau	p.35 doc 3	OUI	
Le chemin entre le pied et le sommet du Grand-Saut		> remplacement des gardes corps	p.36 doc 3	OUI	
Belvédère du Grand-Saut		> suppression de la plateforme inférieure > aménagement de la plateforme supérieure	p.37 doc 3	OUI	
Le Gour Bleu et le saut du château-Garnier		> préférer un autre cheminement pour la fin > aménager le cheminement selon la charte	principes d'aménagement p.38 doc 3	NON	
Signalétique	Le Saut de la Forge		p.39 doc 3	NON	
	Relais d'information service et culturels		p.6 et 7 doc 4	NON	
	Panneaux d'interprétation du paysage		p.8 doc 4	OUI	

Partie 2 : Itinéraires / Les promenades médiévales au pays des lacs et des cascades

Entrées de la promenade : aire de stationnement d'Ilay, petit pk attenant à la section de la RD75 qui long la rive ouest du lac de la Motte, aire de stationnement au nord du Petit Maclu Boucle empruntant le GR559			plan d'aménagement et itinéraire p.12 doc 4	p.9 doc 4		
Les Quatre Lacs et le prieuré Saint-Vincent d'Ilay	Ilay, le nœud routier	> fonction de distribution et d'orientation aux deux sites > revoir le carrefour : minimiser son emprise > aménager une zone d'accueil et d'information > stationnement limité dans le temps	schéma des vocations + principes d'aménagement	p.18 doc 4	NON	
	Ilay, la zone de stationnement	> Limitation de l'aire de stationnement, aménagement d'un fossé dissuasif associé à une frange végétale (50 aine de place) > Modification de la perspective par des coulisses végétales permettant d'ombrager les véhicules	principes d'aménagement	p.20 doc 4	NON	
	L'aire de la Motte	> Aménager un petit pk discret avec entrée / sortie en sens unique	principes d'aménagement	p.23 doc 4	NON	
	Traitement des entrées de la promenade	La point nord du Petit Maclu	> Redistribution claire des espaces et des fonctions avec : organisation d'une poche de stationnement avec voirie d'accès en grave, aire de repos installé au plus près du sentier, suppression de la voie en boucle en partie rendue aux piétons	principes d'aménagement	p.24 doc 4	NON
	La Fromagerie, repérage et signalisation	> Amélioration de la signalétique commerciale		p.26 doc 4	NON	
	La Fromagerie, espaces publics		> Mise en valeur de la fontaine et marquage de l'entrée > Mise en valeur de l'espace public = murets de pierre délimitant les zones piétonnes avec une différence de niveau et une continuité visuelles entre les deux rives de la voie / affirmation piétonne > Amélioration du sentier rejoignant le pk avec renforcement de la bande végétale le long de la voie	principes d'aménagement	p.28 doc 4	NON
		Les sentiers	> Plantation d'arbres en écran de la station d'épuration > Pas d'aménagement conséquent		p.30 doc 4	NON
		Le Grand Maclu, perspectives	> interventions de défrichage pour restauration de cônes de vue > gestion des dynamiques de fermeture paysagère		p.32 doc 4	NON
	Itinéraire (1h) se confondant avec le tour du lac, possibilité de rejoindre une très belle tourbière au lieu-dit du Lautret Accès depuis le pk au nord du plan d'eau			plan d'aménagement et itinéraire p.37 doc 4	p.34 doc 4	
	Lac de Bonlieu, désert des chartreux	Portes d'entrées	Accès, carrefour et camping	> revoir la signalétique > enfouissement des réseaux > préserver les haies vives faisant écran avec le camping		p.43 doc 4 NON
Interventions paysagère		Pk	> ne pas augmenter la capacité de stationnement > amélioration de l'intégration paysagère	photomontage	p.1 doc 5 NON	
		Le boisement de la pointe sud la séquence ouest	> débroussaillage et coupe d'arbres en bordure de lac, restauration de vues > éclaircie de la haie, ouvrir qq fenêtrés paysagères sur la vaste prairie > mise en scène d'alternance entre espaces ouverts et boisés			NON
Entrée principale de l'aire de stationnement au pied de l'Aigle. Entrée secondaire : pk belvédère des 4 lacs			plan d'aménagement et itinéraire p.10 doc 5	p.7 doc 5		
Le château de L'Aigle	Aire de stationnement au pied du pic de l'aigle	> intégration paysagère d'ensemble d'un aménagement réalisé sans concertation et sans qualité (en lieu et place d'une pelouse calcaire...)		p.15 doc 5	NON	
	Séquence entre le pk et le belvédère	> amélioration du confort de la promenade > aménagement similaire entre l'Eventail et la Grand-Saut		p.18 doc 5	NON	
	Le belvédère du pic de l'Aigle	> améliorer l'intégration paysagère du belvédère > aménagement du point de vue avec remplacement des gardes corps et mobiliers > potentielle suppression de la plateforme basse		p.20 doc 5	NON	
	Le belvédère principal	> reprise de la table d'orientation		p.22 doc 5	NON	
	Le belvédère des 4 lacs	> trouver une solution à la confusion entre piste d'exploitation forestière et cheminement > harmonisation du belvédère		p.23 doc 5	NON	
	Aire de stationnement du belvédère des 4 lacs	> aménagement similaire au lac de Bonlieu > séparation de la chaussée et du pk par l'intermédiaire d'un caniveau pavé ou béton			p.24 doc 5 NON	

► **Partie 2 : Itinéraires / Mythes et légendes de la Petite Ecosse**

Généralités		Itinéraires de découverte en voiture des belvédères périphériques du site		Présentation du circuit des mythes et légendes p.26 doc 5	
La Chambre du Prince	Le belvédère de la chambre du Prince	> mettre en valeur l'effet de porte dessiné par les deux pans rocheux > platelage linéaire à l'arrière du muret et en balcon au niveau du garde-corps	schéma	p.32 doc 5	NON
	La route entre la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail	> entretien ponctuel de la végétation et un élagage sélectif > stabilisation des abords routiers		p.34 doc 5	NON
L'Eventail et la légende du capitaine Lacuzon	Aire de stationnement du belvédère de l'Eventail	> mise en place d'une bande enerbée pour tenir à distance l'aire de stationnement de la route > voie infléchie au passage de l'accès au belvédère pour dégager un espace dédié aux piétons		p.36 doc 5	NON
	L'accès au belvédère de l'Eventail	> restauration du site : démantèlement du bâtiment et de ses abords, restauration du cheminement, traitement de dénivellation par des escaliers en caillbotis métallique		p.38 doc 5	NON
	Le belvédère de l'Eventail	> aménagement du belvédère reprenant la charte de matériaux des belvédères > entretiens de la végétation et des fermetures paysagères		p.39 doc 5	NON
Mythes et légendes de la Petite Ecosse	La route entre les belvédères de l'Eventail et du lac de Narlay	> traitement du carrefour entre les RD39 et 75, de la Boissellerie et de l'auberge du Hérisson > traitement du point noir constitué par la station de traitement de l'eau potable (reconstruction en milieu boisé sur le versant à l'ouest de la voie)		p.42 doc 5	OUI OUI
	Le belvédère de Narlay	> Contre allée avec non présence de stationnement	photomontage (P. 1 doc 6)	p.43 doc 5 et p. 1 doc 6	NON
	Perspectives sur Narlay	> Eviter les plantations de conifères dans le cône de vue > vigilance sur les dynamiques de reboisement de la prairie		p. 2 doc 6	NON
	Route entre les belvédères de Narlay et Bonlieu	> gestion de le trouée forestière liée au passage de la ligne électrique > enfouissement des réseaux aériens		p. 4 doc 6	NON
	Aire de stationnement du belvédère de Bonlieu	> traitement du pk et séparation de la chaussée par pavé ou caniveau béton > remplacement des gardes corps	photomontage	p. 5 doc 6	NON
Le Sylphe de Bonlieu	Belvédère de Bonlieu	> maintien d'un équilibre entre zones ouverte et fermée		p. 6 doc 6	NON
	Le panorama observé depuis le belvédère	> gestion de la signalétique		p. 7 doc 6	NON
	La route entre les belvédères de Bonlieu et la Dame Blanche			p. 9 doc 6	NON
La Dame Blanche	L'aire de stationnement de la Dame Blanche	> harmonisation de la signalétique > identification de l'armorce du sentier		p. 10 doc 6	NON
	Le belvédère de la Dame Blanche	> remplacement du garde corps existant > balisage du sentier depuis l'aire de stationnement		p. 11 doc 6	NON

► Approche quantitative

L'analyse du plan de gestion montre que les différentes actions issues du plan de gestion restent peu nombreuses. Hormis, des réalisations assez conséquentes le long du sentier des cascades, peu d'actions ont réellement émergé. Presque l'ensemble des réalisations ont fait l'objet d'une bonne prise en compte des principes édictés dans le plan de gestion. Ces opérations sont liées à un programme d'investissement conséquent porté par la CC Pays des Lacs au début des années 2000.

Pour pondérer ce propos, il est à noter qu'il est très difficile de connaître les répercussions du plan de gestion sur les actions de gestion des grands paysages dont se fait l'écho la première partie du plan de gestion, le plan paysager de référence. Il en est de même sur la prise en compte des éléments de mobilier de sécurisation et l'entretien courant.

► Approche qualitative : analyse des principales opérations de mise en valeur

Hormis l'entretien courant et la prise en compte des éléments de mobilier de sécurisation qui ont lieu depuis l'élaboration du précédent plan de gestion, plusieurs opérations conséquentes ont vu le jour. Si certaines d'entre elles ont permis une nette amélioration de la découverte des paysages, beaucoup ont tendance à les artificialiser. **L'équilibre entre accueil du public, sécurisation, mise en découverte, prise en compte de l'esprit des lieux reste très tenu. Finalement, on constate que l'accessoirisation des paysages et des espaces naturels (poubelle, parking, mobilier d'information, etc.) tend à effacer les caractéristiques d'implantation des aménagements. Dès lors, la question qui se pose n'est pas tant la matérialité et l'aspect des aménagements, mais bien l'opportunité du développement de vocations et d'usages.**

Le belvédère sur la chute Saut-Girard

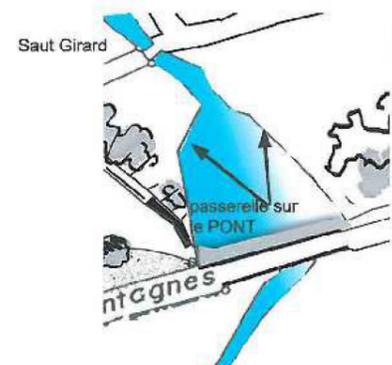
Une plateforme belvédère a été aménagée au niveau de la traversée du Hérisson de la RD75. C'est une action du plan de gestion, intitulée « L'accès du Saut-Girard : le belvédère sur la chute ». L'aménagement proposé reste assez fidèle au plan de gestion (barrière métallique assurant un effet de transparence sur le vide). Malgré tout, cette plateforme présente un aspect massif et démonstratif qui n'était pas alors présent dans les propositions du plan de gestion et qui n'assure pas sa discrétion depuis le bas du Saut-Girard.



1^{er} Principe : une passerelle piétonne en surplomb.



2^{es} Principe : effet de transparence.



La route entre les belvédères de l'Éventail et du lac de Narlay

La station de traitement des eaux potables située le long de la RD75 représentait un point noir important dans la découverte des rives du lac d'Illay par la route départementale. Un aménagement a permis l'enfouissement des installations, seule subsiste un léger merlon. Ce traitement discret offre un réel apport dans la lecture du lac d'Illay depuis la RD75.



La route longe ensuite la rive Ouest du lac de la Motte. Les réseaux aériens qui jalonnaient la chaussée ont été enfouis ces dernières années. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul point noir paysager majeur sur cet axe : la station de traitement de l'eau potable. Le démontage de cet équipement, et sa reconstruction en milieu boisé, sur le versant à l'Ouest de la voie, ont été étudiés dans un projet qui date déjà de quelques années, et qu'il serait très pertinent de réaliser un jour.



Le belvédère situé au sommet de l'Éventail

La vasque en amont de la cascade de l'Éventail offre un site de découverte intéressant : il permet d'observer la cascade en promontoire, ainsi que le val du Hérisson aval. Cette partie a été aménagée de manière assez fidèle avec les propositions du plan de gestion : un gradinage sécurise la descente vers le point de vue, en recouvrant les racines des arbres et évite ainsi le piétinement. Malgré la légèreté du dispositif, ainsi que l'emploi de matériaux discrets (bois et structure métallique), cet aménagement dénote un peu dans cet environnement naturel, en renvoyant à un aménagement de parc plutôt que de sentier de découverte d'espace naturel.





Arthur REMY
Urbanisme
& Paysage



atelier vogue

Plan de gestion commun des sites classés de la Vallée du Hérisson et des Sept lacs du Plateau de Frasnois

**Diagnostic &
esprit des lieux
Janvier 2024**

Direction de publication :
DREAL Bourgogne Franche-Comté
Représenté par son Directeur, Olivier DAVID

Réalisation :
Arthur Remy Urbanisme & Paysage : Arthur REMY et Thomas SELLAMI
EVINERUDE : Christelle ORSOLINI
Atelier Vogue : Agathe FAURE

Crédit photo : © Arthur Remy Urbanisme & Paysage

Illustrations graphiques et cartographiques : © Arthur Remy Urbanisme & Paysage